anseignant

Bulletin de la Section Académique de Créteil du SE-UNSA

édito

Bienvenue dans l'Académie de Créteil

Après avoir effectué une année de stage, vous voilà bientôt titularisé et affecté dans l'académie de Créteil par choix ou à contre-cœur. Ce guide vise à vous aider dans vos démarches pour votre mutation et votre installation.

Cette affectation peut paraître pour certain difficile, vous coupant de vos racines, vous éloignant de vos amis, mais c'est un peu la règle pour tout fonctionnaire débutant (1 néo-titulaire sur 5 est affecté à Créteil.) L'équipe du SE-UNSA est là pour vous soutenir et vous aider dans vos démarches.

L'académie de Créteil fait l'objet de discours (dans les médias et dans certains IUFM) bien souvent négatif. L'exercice du métier d'enseignant et de CPE y est parfois difficile (à l'image de ce que vivent nos élèves) mais une majorité des établissements de l'académie sont identiques à ceux de province. Votre affectation dans l'académie n'est pas toujours un cadeau que le ministère vous fait mais, bonne ou mauvaise, chacun vivra ici une expérience marquante.

La principale difficulté pour un entrant dans l'académie est l'affectation tardive : comment trouver un logement "non-étudiant" à un tarif acceptable ! Il faut savoir que nombre d'entrants sont affectés sur des postes de TZR qu'ils n'ont pas demandés! Le rectorat communique beaucoup



d'affectations de TZR durant les grandes vacances, si ce n'est pas après la rentrée! Et celles-ci sont parfois surprenantes, ne prenant pas en considération des éléments matériels élémentaires (temps de déplacement,...) Alors, si cette affectation n'est pas toujours source de joie, souvenons-nous que nous exerçons un métier qui nous donne, ici comme ailleurs, un plaisir immense à voir progresser nos élèves (ce n'est pas tous les jours facile!).

Nous allons étudier ensemble les spécificités de notre académie, pour effectuer les vœux de les plus judicieux mutation possibles dans le cadre du mouvement intra-académique. C'est dans cette idée là que nous avons choisi de créer cette brochure. Si vous avez des questions après la lecture de ce bulletin, n'hésitez pas à nous contacter, nous ferons notre possible pour vous aider.

L'équipe militante de la Section Académique

- José SANCHEZ (Secrétaire académique) et Commissaire Paritaire Certifié)
- Guillaume ORIOL (Commissaire paritaire cert.)
- Anne-Sophie DEMONCHY et Jérôme MARCHAL (Professeurs Certifiés)
- Hamid SAHNOUNE (Responsable PLP)
- Benoît STORTZ (Commissaire paritaire CPE.)
- Aurélie JOURNEE (Commissaire paritaire CPE.)

SPECIAL Entrants Créteil 2010

SOMMAIRE

●Edito	p.1
 Déroulement du mouvement Vos c 	
	p.2
●Présentation de l'académie	p.3-4
Se loger, se déplacer	p.5
 Les établissements classés de l'ac 	adémie
	p6-10
•Codes com., groupe de com	P.12
Adresses utiles	p.6-8
●Aides sociales	p.9
∙Et la géographie dans tout ça	p.10
●La page des internautes	p.11
Les T.Z.R	p.12
 Types de postes, conseils, 	
Révision d'affectation	p.13
●Comment faire ses vœux ?	
Qui doit participer au mouvement	p.13-14
●Fiche de suivi	p.15
●Barème	p.16
• Co cyndiguar au CE LINCA	n 17 10

- Directeur de la publication: José SANCHEZ
- Imprimé par nos soins

SE-UNSA Créteil.

Maison des Syndicats
11/13 rue des Archives
94010. CRETEIL CEDEX
http://sections.se-unsa.org/creteil
ac-creteil@se-unsa.org



VOS CONTACTS

Tout au long de cette phase du mouvement le SE-UNSA sera à votre écoute pour vous conseiller dans vos choix.

Pour des renseignements techniques concernant le mouvement, contactez la section académique.

Pour des renseignements liés aux spécificités locales, les infrastructures, les établissements, le logement vous pouvez également contacter nos sections départementales.

NOS SECTIONS

Section Académique SE-UNSA Créteil. Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010. CRETEIL CEDEX

ac-creteil@se-unsa.org

http://sections.se-unsa.org/creteil

Section Départementale de Seine et Marne (77) 2, rue Saint Louis 77000 MELUN

Tél.: 01-64-10-37-10 Fax: 01-64-37-40-90 77@se-unsa.org

http://sections.se-unsa.org/77

Section Départementale de Seine Saint Denis (93) 77 avenue Henri Barbusse 93140 BONDY

Tél. :01-48-02-19-31 ou 08-71-04-86-72

Fax: 01-48-02-86-38 93@se-unsa.org

http://www.se-unsa93.org

Section Départementale du Val de Marne (94) Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL CEDEX

Tél.: 01-43-99-10-58 Fax: 01-43-99-11-66 94@se-unsa.org

http://sections.se-unsa.org/94

vos INTERLOCUTEURS

Lycées et Collèges

José SANCHEZ Guillaume ORIOL Anne-Sophie DEMONCHY Jérôme MARCHAL

Education Physique et Sportive Pascale WEIBEL

Enseignement Professionnel Hamid Sahnoune

Conseillers Principaux d'Education Benoit STORTZ Aurélie JOURNEE **DEROULEMENT DU MOUVEMENT**

Ca y est ...vous êtes nommés pour votre premier poste dans l'académie de Créteil. Ce guide destiné aux enseignants nouvellement affectés dans notre académie va vous donner un grand nombre d'informations pour préparer au mieux votre phase intra-académique.



Le planning des opérations... Les dates du mouvement

Les dates du mouvement intra académique à Créteil

	-
OPERATIONS DU MOUVEMENT	Dates
Saisie des demandes intra et des préférences	Du 19 mars 12h au 1er avril 12h
Date limite de dépôt des dossiers médicaux	2 avril
Retour des confirmations de demande de mutation au rectorat	Zones A et C: 9 avril Zone B: 21 avril
Affichage des barèmes & Contestation des barèmes	Du 28 avril au 3 mai.
Groupe de travail Priorités "Handicap"	10 mai
Remise des documents GT barèmes (papier + informatique)	4 mai
Retour des confirmations des préférences	5 mai
Groupe de travail mouvement spéa	11 mai
Groupe de travail barèmes	Du 12 au 18 mai
Affichage des barèmes retenus en GT	Du 14 au 19 mai
Retour des confirmations de saisie des préférences	12 mai
CAPA/FPMA	Du 9 juin au 14 juin
Affichage des résultats Demandes de révision d'affectation	À partir du 10 juin (selon la date d'examen de la discipline en CAPA/FPMA)
Demandes de révision d'affectation	À partir du 10 juin (selon la date d'examen de la discipline en CAPA/FPMA
Commission de révision d'affectation	21 juin
Phase d'ajustement (TZR)	Du 8 au 13 juillet

A vous de jouer : faites vos vœux ...

Comment faire ?

Les demandes de mutation seront enregistrées sur SIAM (Système Informatique d'Aide aux Mutations) du .. mars au .. avril.

Vous devez formuler des vœux (jusqu'à 20 vœux), si possible en partant de vœux précis et en élargissant au fur et à mesure. Ainsi les premiers vœux seront considérés comme indicatifs, et permettront éventuellement d'améliorer votre affectation en commission.

Internet: www.ac-creteil.fr et cliquer sur l'icône SIAM

- https://siam.ac-creteil.fr/siam
- www.education.gouv.fr/siam

Que se passe t il ensuite? Qui fait Quoi?

Le Rectorat vous envoie l'accusé de réception de votre candidature, avec votre barème.

Vous vérifiez votre barème, vous nous contactez si vous pensez qu'il est erroné. Retournez l'accusé au rectorat par voie hiérarchique (ou directement si vous venez d'une autre académie) avant la date limite en indiquant les éventuelles remarques. Pensez avant de le remettre à en faire deux copies, une pour vous et une pour nous afin de suivre au mieux votre dossier.

Vous nous transmettez votre dossier de mutation complet rapidement après l'étape précédente.

Nous vérifions les barèmes des collègues qui nous ont adressé une fiche ou une réclamation et intervenons au Rectorat afin de faire valoir vos droits.

Nous participons début juin aux groupes de travail de vérification des barèmes et vous informons des corrections apportées.

Présentation de l'académie

Créteil : des mots, des chiffres, des cartes

L'académie se compose de trois départements dont l'un, la Seine et Marne, a une surface environ 25 fois plus grande que la Seine St Denis ou le Val de Marne. Répartis chacun en une dizaine de districts, qui sont des unités géographiques où se déroule en général le parcours scolaire des élèves, on y dénombre, à peu près équitablement distribués, 350 collèges et 170 lycées et lycées professionnels du second degré public. Ces établissements, où exercent plus de 32 000 enseignants, accueillent environ 370 000 élèves.

Si les deux départements limitrophes de Paris disposent d'un réseau dense de transports en commun, la Seine et Marne est nettement moins bien desservie, notamment dans les zones les plus rurales, et la

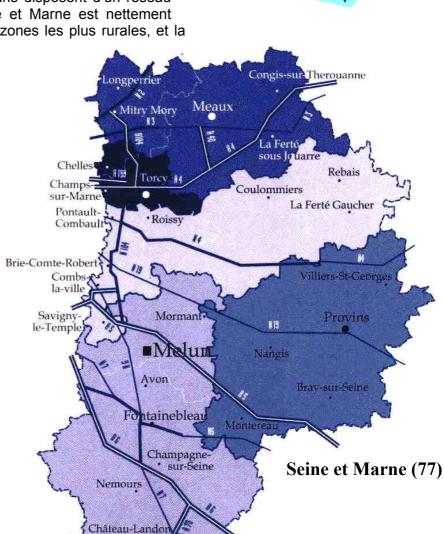
question du logement y est à la fois plus facile, parce que la vie y est plus provinciale, et plus importante, parce que les distances sont beaucoup plus grandes.



La Seine et Marne est un département qui à première vue peut sembler champêtre. Fort de ses 5915 km², de ses 60 % de terres agricoles et de ses 135 000 hectares de forêt ce département pourra évoquer votre « lointaine province». D'ailleurs 30 % des entrants y furent nommés l'année dernière ; cependant prenez garde ... Malgré sons aspect plutôt rural et calme, la Seine et Marne, est un département ou les transports en commun sont très peu développés (vous devrez compter sur le train ou la voiture) et où enseigner dans certaines villes peut se révéler être aussi difficile qu'en Seine Saint Denis (Dammarie les Lys, Meaux, Melun, Montereau...).

3 - La Seine Saint Denis

Comme vous pourrez le voir sur les tableaux qui suivent, la Seine Saint Denis a beaucoup d'établissements classés, ZEP, sensibles, difficiles pour débutants, à pédagogie différenciée, ou plan violence. C'est encore insuffisant! Les caractéristiques du département font que presque tous les établissements du département devraient être classés en ZEP, mais malheureusement, pour des raisons budgétaires ou politiques (la ZEP ça ne fait pas bien pour une commune, ça fait ghetto ...le marché immobilier risque de tomber ...etc ..) ce classement global est impossible.



Académie

CRETEIL



93 – La Seine Saint Denis (suite)

Les années précédentes, ce sont près de la moitié des entrants dans l'académie qui y furent affectés. En Seine Saint Denis, il existe toutefois quelques « îlots » où la vie est plus facile, où il y a moins de populations défavorisées qu'ailleurs dans le département. C'est le cas par exemple de villes comme Les Pavillons sous Bois, Le Raincy, Livry Gargan, ou Rosny sous Bois. En règle générale, le nord du département est très dur, les villes à proximité de Paris se dégradent beaucoup, et l'est du département est moyennement difficile, mis à part Montfermeil et Clichy sous Bois qui sont deux communes très difficiles pour les enseignants, et où les établissements sont classés sensibles.

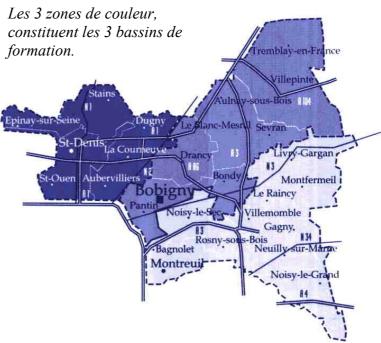
94 - Le Val de Marne

En Val de Marne, où l'an dernier arrivèrent à peine 20 % des entrants, la situation est plus hétérogène. D'un côté la zone sud comprenant Ivry, Vitry, Villeneuve Saint Georges, Orly et des communes telles que Champigny, Créteil, Bonneuil ... comprennent un nombre important d'établissements classés ZEP, sensibles ou plan violence. De l'autre côté, il y a des communes très cotées telles que Saint Maur, Vincennes ou Saint Mandé. La plupart des zones du département sont bien desservies par les transports en commun, mais la zone limitrophe de la Seine et Marne est moins accessible.

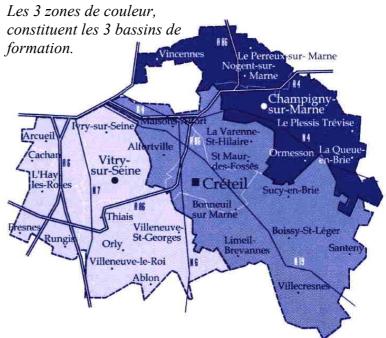
Conseils ...

La dernière chose à savoir c'est qu'on est souvent mieux loti dans un établissement classé (ZEP,sensible,...) car il a des moyens supplémentaires en personnel, plus d'équipements pédagogiques, des classes allégées, des équipes plus soudées et aussi, un élément non négligeables pour les jeunes arrivants, les établissements classés ZEP donnent droit à une prime annuelle de 1102,56€. Les établissements classés APV donnent droit à une bonification particulière pour le mouvement après 5 ou 8 ans d'exercice effectif et continu dans l'établissement.

Seine Saint Denis (93)



Val de Marne (94)



N'oubliez pas ...

L'équipe académique du **SE-UNSA** est à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix, grâce à une connaissance du terrain et des spécificités locales. Vous trouverez aussi bon nombre de renseignements sur les établissements sur le site Internet du rectorat, à savoir : le nombre d'élèves, d'enseignants, l'âge moyen des enseignants, la répartition des enseignants par

tranche d'âge, la stabilité des enseignants sur l'établissement, le taux de population favorisée et défavorisée présente dans l'établissement.

N'hésitez pas à venir nous voir afin d'obtenir de précieux conseils pour votre stratégie de mutation intraacadémique.

SE LOGER

Et pour bouger... Se déplacer

Le plus pratique reste le métro, le bus et le RER ... laissez quelques temps la voiture tranquille, le temps de prendre vos marques dans la région.

Vous trouverez toutes les informations sur les lignes de bus, de métro de RER, les tarifs, les zones desservies, les plans et même le calcul de votre itinéraire sur le site Internet de la RATP. A consulter sans modération.

Liste de sociétés HLM

I. OPAC Agence

44 rue Orges 91000 EVRY <u>Tél</u>: 01.60.78.56.33 (secteurs 77 et 94)

ou

Résidence les Oréades Parvis de la Préfecture 95000 - CERGY-PONTOISE <u>Tél</u>: 01.34.41.68.00 (secteurs 93 et 95)

II. STE H.L.M. les 3 F

Agence du Val de Marne et de Seine et Marne

4 rue tir à fusil 94370 SUCY EN BRIE <u>Tél :</u> 01.45.90.32.10

ou

Agence de Seine St-Denis

1 place du Docteur Laënnec 93604 AULNAY S/ BOIS Tél: 01.49.36.64.00

III. STE H.L.M. BATIGERE

Secteur Ile de France

34 rue cotonou 94000 CRETEIL 01.43.77.91.97

IV. STE HLM TOIT ET JOIE

Siège Social 82, rue Blomet 75731 PARIS CEDEX 15 Tél.: 01-40-43-59-80

Trucs et astuces ...



Le plus difficile pour un provincial arrivant en région parisienne, c'est de se loger rapidement ...

Heureusement que bon nombre d'entre vous ont déjà des amis sur place pour les héberger quelques temps, durant la recherche d'un logement. Il y a aussi la solution des foyers de jeunes travailleurs dont nous pourrons vous fournir les adresses (nous ne pouvons pas tout mettre dans ces quelques pages).

Vous pouvez trouver un logement (HLM réservé aux agents de la fonction publique) en contactant le service logement de votre Inspection d'Académie (93, 94) ou de la préfecture pour le 77. La procédure est longue, mais très intéressante, car les loyers sont à des prix très bas. (77:01 64 71 77 42, 93:01 41 60 51 01, 94:01 45 17 62 14)

Cette rubrique a pour but de vous guider dans vos démarches de recherche d'un logement à tarif réduit (HLM). Pour les logements privés, vous connaissez toutes et tous la démarche : les petites annonces de tous les journaux que vous trouvez, dont les gratuits (très nombreux ici), les agences et via internet. Attention les bonnes affaires sont vites prises ! Prévoyez aussi une caution solidaire de vos parents, et toutes les pièces telles que : fiche d'état civil, feuille de paye et avis d'imposition, ... on ne manquera pas de vous les demander.

De plus en plus de collègue font le choix de la collocation, çà peut être un bon moyen d'avoir un appartement (plus grand) pour une somme plus raisonnable.

Démarches à effectuer pour la demande d'un appartement H.L.M.

I. SECTEUR H.L.M. - I.L.N. (plusieurs possibilités existent) :

1. Attribution par : - les communes, pour les personnes qui y résident, - la Préfecture : Service Fichier " mal logés ". <u>Procédure d'inscription : - à la mairie du lieu de résidence, pour les personnes habitant l'Île de France, - à la Sous Direction du logement de la ville de Paris, pour les personnes arrivant de province, se présenter : 6, rue Agrippa d'Aubigné - 75004 PARIS - tel : 01.42.76.38.28 (Métro : Sully Morland)</u>

Il est indispensable de téléphoner au service pour connaître les pièces à préparer pour la constitution du dossier.

- 2. Attribution par les employeurs : Pour les salariés du secteur public : un contingent " logement fonctionnaire " existe pour les personnels de l'Education Nationale. Demander le dossier d'inscription aux services sociaux de votre Inspection Académique.
- 2. Attribution directe par la Caisse d'Allocations Familiales : Condition : être allocataire Les dossiers sont à retirer à l'unité de gestion.
- 2. Attribution par les Sociétés H.L.M. L'inscription au fichier des mal logés est obligatoire. S'adresser directement aux sociétés HLM.

II. SECTEUR PRIVE : s'adresser à :

http://www.immofonctionnaires.com – 38 Bd Voltaire - 75011 PARIS - tel : 01 48 07 55 55 Fax 01 48 07 55 50

Cet organisme met à votre disposition des appartements du secteur privé à Paris ou en proche banlieue desservie par le métro. Les délais pour obtenir un appartement sont très rapides : 1 semaine à 1 mois, si les revenus des intéressés correspondent aux critères habituels d'attribution (les contacter).

Adresses utiles

Ministère de l'Education Nationale de la Recherche

et de la Technologie

110, rue de Grenelle 75357 Paris Cedex 07 <u>Tél.</u>: 01.55.55.10.10

Rectorat de l'académie de Créteil

4, rue Georges Enesco 94010 Créteil <u>Tél.</u>: 01.57.02.60.00

Site Web : www.ac-creteil.fr

Institut Universitaire de Formation des Maîtres

Rue Jean Macé - 94861 Bonneuil sur

Marne

<u>Tél.</u>: 01.49.56.37.00

Centre Régional de Documentation Pédagogique

7, rue Roland Martin 94500 Champigny-sur-Marne

<u>Tél.</u>: 01 41 81 20 20 <u>Fax</u>: 01 41 81 21 21

UNSS Régional

12, rue Georges Enesco 94000 Créteil

<u>Tél.</u>: 01.42.07.36.00 Fax: 01.48.99.23.11

Seine et Marne (77)

Préfecture de Seine et Marne

Place de la Préfecture 7 7010 Melun Cedex <u>Tél.</u>: 01.64.71.77.77

Inspection académique de Seine-et-Marne

Cité administrative - Pré-Chamblain

77010 Melun Cedex <u>Tél.</u>: 01.64.41.30.00 Fax: 01.64.41.27.11

MGEN

1, rue des Aulnes -Vert St Denis - 77248

CESSON Cedex <u>Tél.</u>: 01.64 10 55 55 <u>e-mail</u>: <u>http://www.mgen.</u>

MAIF

44, rue des Aulnes – Vert St Denis

77240 CESSON <u>Tél.</u>: 01.64.41.34.00 <u>Fax</u>: 01 64 41 34 06

35, chemin de Beauval 77100 MEAUX

<u>Tél.</u>: 01.60.09.91.50 <u>Fax</u>: 01 60 09 91 51



Les établissements classés de Seine et Marne (77)

Numéro	néro Sigle Désignation		Ville	Classification (Z=ZEP, AR=Amb.Réussite, A=APV)		
0770010T	CLG	PIERRE ROUX	CHATEAU LANDON	Z		Α
0770013W	CLG	CAMILLE COROT	CHELLES CEDEX	Z		Α
0770922J	LYC	GASTON BACHELARD	CHELLES CEDEX	S		Α
0771171E	LP/SGT	LOUIS LUMIERE	CHELLES CEDEX	S		Α
0772246Y	CLG	LE CHAMPIVERT	CROUY SUR OURC			Α
0770019C	CLG	ROBERT DOISNEAU	DAMMARIE LES LYS	Z		Α
0771476L	CLG	GEORGES POLITZER	DAMMARIE LES LYS	Z		Α
0772119K	CLG	VAN GOGH	EMERAINVILLE	Z		Α
0770024H	CLG	LA ROCHE FOUCAUD	LA FERTE SOUS JOUARRE			Α
0771337K	CLG	ELSA TRIOLET	LE MEE SUR SEINE	Z		А
0772056S	CLG	JEAN DE LA FONTAINE	LE MEE SUR SEINE	Z		Α
0771362M	CLG	CAMILLE SAINT SAENS	LIZY SUR OURCQ	Z		Α
0770030P	CLG	JACQUES PREVERT	LORREZ LE BOCAGE PREAUX	Z		Α
0771029A	CLG	HENRI DUNANT	MEAUX	Z	AR	Α
0771172F	CLG	ALBERT CAMUS	MEAUX BEAUVAL	Z	AR	А
0771420A	CLG	BEAUMARCHAIS	MEAUX	Z		А
0771880A	LP	CHARLES BAUDELAIRE	MEAUX CEDEX	Z		Α
0772229E	LYC	JEAN VILAR	MEAUX			А
0770033T	CLG	LES CAPUCINS	MELUN	Z	AR	А
0771070V	CLG	FREDERIC CHOPIN	MELUN CEDEX	Z		А
0771339M	CLG	PIERRE BROSSOLETTE	MELUN	Z		А
0771418Y	CLG	PAUL LANGEVIN	MITRY MORY			А
0771174H	CLG	PIERRE DE MONTERAUD	MITRY MORY			Α
0770938B	LYC	ANDRE MALRAUX	MONTEREAU FAUT YONNE	S	AR	Α
0771065P	SEP	DU LYC. A. MALRAUX	MONTEREAU FAUT YONNE	Z+S		Α
0771567K	CLG	PAUL ELUARD	MONTEREAU FAUT YONNE	Z		Α
0771761W	CLG	ANDRE MALRAUX	MONTEREAU FAUT YONNE	Z+S		Α
0771620T	CLG	NICOLAS FOUQUET	MORMAN			А
0772247Z	CLG	GEORGES SAND	MOUROUX			А
0771478N	CLG	ARTHUR RIMBAUD	NEMOURS	Z		А
0771621U	CLG	HONORE DE BALZAC	NEMOURS	Z		А
0771562E	CLG	J JACQUES ROUSSEAU	OTHIS			А
0771176K	CLG	JULES VERNE	PROVINS	Z		А
0772481D	CLG	MARIE CURIE	PROVINS	Z		А
0771518G	CLG	LOUIS ARMAND	SAVIGNY LE TEMPLE			А
0772274D	CLG	LA GRANGE AU BOIS	SAVIGNY LE TEMPLE			А
0772192P	CLG	JEAN MONNET	TORCY	1	1	А
0770048J	CLG	E. CHEVALIER	SOUPPES SUR LOING	Z	1	А
0770059W	CLG	LES TOURNELLES	VILLIERS ST GEORGES	Z	+	A

Les établissements classés de Seine Saint Denis (93)

Numéro	Sigle	Désignation	Ville		Classific P, AR=Ar APV, V=1	nb.Ré	ussite
0930116W	LYC	H. WALLON	AUBERVILLIERS	Z		V	Α
0930117X	LYC	LE CORBUSIER	AUBERVILLIERS			V	Α
0931024H	LP	J.P. TIMBAUD	AUBERVILLIERS	z		V	Α
0931184G	CLG	JEAN MOULIN	AUBERVILLIERS	Z	AR	V	Α
0931185H	CLG	GABRIEL PERI	AUBERVILLIERS	z		V	Α
0931186J	CLG	DIDEROT	AUBERVILLIERS	z		V	Α
0931709C	CLG	H. WALLON	AUBERVILLIERS	z		V	А
0931737H	SEP	AN. LYC D'ALEMBERT	AUBERVILLIERS			V	Α
0932122B	LYC	D'ALEMBERT	AUBERVILLIERS			V	А
)932272P	CLG	ROSA LUXEMBURG	AUBERVILLIERS	z	AR	V	Α
0930833A	LYC/SEP	JEAN ZAY	AULNAY SOUS BOIS	s		V	Α
0930834B	LYC	VOILLAUME	AULNAY SOUS BOIS	S		V	Α
0930846P	LP	VOILLAUME	AULNAY SOUS BOIS	s		V	Α
0930859D	CLG	GERARD PHILIPPE	AULNAY SOUS BOIS	z		V	Α
0930891N	CLG	VICTOR HUGO	AULNAY SOUS BOIS	Z+S		V	Α
0931020D	SES	VICTOR HUGO	AULNAY SOUS BOIS	Z+S		V	Α
0931189M	CLG	LE PARC	AULNAY SOUS BOIS			V	Α
931379U	CLG	PABLO NERUDA	AULNAY SOUS BOIS	Z	AR	V	Α
0931434D	CLG	CLAUDE DEBUSSY	AULNAY SOUS BOIS	z	AR	V	Α
932310F	CLG	CHRISTINE DE PIZAN	AULNAY SOUS BOIS	Z		V	Α
0931181D	CLG	GEORGES POLITZER	BAGNOLET			V	Α
0931220W	CLG	TRAVAIL	BAGNOLET			V	А
0931234L	SEP	AN. LYC E. HENAFF	BAGNOLET			V	
0932119Y	LYC	EUGENE HENAFF	BAGNOLET			V	
0930900Y	CLG	J.P. TIMBAUD	BOBIGNY			V	A
0931194T	CLG	REPUBLIQUE	BOBIGNY	Z+S	AR	V	A
			DODIONIV		-	- 1.	+. —

0930900Y	CLG	J.P. TIMBAUD	BOBIGNY	Z		V	Α
0931194T	CLG	REPUBLIQUE	BOBIGNY	Z+S	AR	٧	A
0931195U	CLG	DELAUNE	BOBIGNY	Z		٧	A
0931196V	CLG	PIERRE SEMARD	BOBIGNY	Z		٧	A
0931198X	LP	ALFRED COSTES	BOBIGNY			٧	A

CASDEN Maison de l'Enseignement

Impasse du Château 77000 LA ROCHETTE CEDEX <u>Tél.</u>: 08.20.33.77.77

CDDP de Seine-et-Marne

IUFM de Melun

8, rue du Capitaine Bastien - 77007 Melun Cedex

<u>Tél.</u>: 01 64 14 22 50 <u>Fax</u>: 01 64 14 22 52

Seine Saint Denis (93)

Préfecture de Seine Saint Denis

124, rue Carnot 93007 Bobigny <u>Tél.:</u> 01.41.60.60.60

Inspection académique de Seine-Saint-Denis

Quartier P. Picasso, Immeuble 3 - 93008 Bobigny

<u>Tél.</u>: 01.41.60.50.00 <u>Fax</u>: 01.48.31.63.16

MGEN

28-30, avenue Henry Varagnat - 93144 BONDY CEDEX

<u>Tél.</u>: 01 48 50 52 30 <u>e-mail</u>: www.mgen.fr

MAIF

15-19, rue E. Dolet 93140 BONDY <u>Tél.:</u> 01.48.02.79.79 <u>Fax:</u> 01.48.02.79.70

ou

Immeuble Le Stadium 3 avenue Francis de Pressenssé 93210 La Plaine Saint Denis

<u>Tél.</u>: 01.43.11.40.40 <u>Fax</u>: 01.43.11.40.41

CASDEN

44, avenue Carnot - 93140 BONDY <u>Tél.</u>: 08.20.33.77.93

CDDP de Seine-Saint-Denis

48-50, rue Anizan-Cavillon 93350 Le Bourget

<u>Tél.</u>: 01 49 92 17 17 <u>Fax</u>: 01 49 92 17 15



0931950P SE 0932123C LY 0932123C LY 0930118Y LY 0930129K LP 0931005M CL 0931612X CL 0931612X CL 0931711E CL 0932282A LP 0931740L GG 09331740L GG 09331740L GG 09331740L GG 09331221X CL 0933129T CL 0931207A GC 093119Z LY 0933206S CL 0933199Y CL 093119Y CL 093120A GC 093120B CL 093120B CL 0931377S CL 0931432B SE 093120A LY 093120A LY 093120A LY 093120A LY 093120A LY 093123A	EP YC YC YC P LG LG LG EP LG P LG LG LG EP P E LG E LG	LOUISE MICHEL AN. LYC A. SABATIER A. SABATIER JEAN RENOIR MARCEL PAGNOL PIERRE CURIE JEAN ZAY JEAN RENOIR LAGRANGE HENRI SELLIER BROSSOLETTE AN. DU LP LAGRANGE ROMAIN ROLLAND LYC A. NOBEL LOUISE MICHEL AN. CLG L. MICHEL AN. CLG L. MICHEL AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL E ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	BOBIGNY BOBIGNY BOBIGNY BOBIGNY BONDY CLICHY SOUS BOIS DRANCY DRANC	Z+S Z+S Z+S Z S S S S Z Z Z S S Z Z Z Z	AR AR AR		P P P P P	
932123C LY 930118Y LY 930118Y LY 930129K LP 931105M CL 931612X CL 931612X CL 931711E CL 932282A LP 931788N CL 931860S CL 931860S CL 931860S CL 931221X CL 931491R SE 932026X LY 933206S CL 93119Z LY 930540G SE 930119Z LY 930540G SE 930119Z CL 93119Y CL 931120Z CL 931143B SE 932229T LY 931145P CL	YC YC YC YC P LG	A. SABATIER JEAN RENOIR MARCEL PAGNOL PIERRE CURIE JEAN ZAY JEAN RENOIR LAGRANGE HENRI SELLIER BROSSOLETTE AN. DU LP LAGRANGE ROMAIN ROLLAND LYC A. NOBEL LOUISE MICHEL AN. CLG L. MICHEL A. NOBEL ROBERT DOISNEAU EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX J BAPTISTE CLEMENT J JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	BOBIGNY BONDY CLICHY SOUS BOIS DRANCY	Z+S Z+S Z+S Z Z S S Z Z S S	AR		P P P P P	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
930118Y LY 930129K LP 931105M CL 931612X CL 931612X CL 931711E CL 932282A LP 931788N CL 931860S CL 931860S CL 9330656A SE 931221X CL 931491R SE 932026X LY 9332366S CL 93119Z LY 930540G SE 930119Z LY 930540G SE 930119Z LY 931200Z CL 93119S CL 93119S CL 93110Z CL 931143B SE 932229T LY 9311376R CL 931145P CL 931148T CL	YC P LG LG LG P LG LG LG P LG	JEAN RENOIR MARCEL PAGNOL PIERRE CURIE JEAN ZAY JEAN RENOIR LAGRANGE HENRI SELLIER BROSSOLETTE AN. DU LP LAGRANGE ROMAIN ROLLAND LYC A. NOBEL LOUISE MICHEL AN. CLG L. MICHEL AN. CLG L. MICHEL AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND JBAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	BONDY CLICHY SOUS BOIS DRANCY D	Z+S Z+S Z+S Z Z S S Z Z S S	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	P P P P	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
1930129K	P LIG	MARCEL PAGNOL PIERRE CURIE JEAN ZAY JEAN RENOIR LAGRANGE HENRI SELLIER BROSSOLETTE AN. DU LP LAGRANGE ROMAIN ROLLAND LYC A. NOBEL LOUISE MICHEL A. NOBEL LOUISE MICHEL A. NOBEL ROBERT DOISNEAU EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND JBAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	BONDY CLICHY SOUS BOIS DRANCY	Z+S Z+S Z+S Z Z S S Z Z S S	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	P P P P	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
1931005M CL 1931612X CL 1931711E CL 1931788N CL 1931788N CL 1931786OS CL 193176D CL 1930866A SE 1930866A SE 19301491R SE 19301491R SE 19302026X LY 193030892P CL 193031201A CL 1931200Z CL 1931200Z CL 1931200Z CL 1931200Z CL 1931200Z CL 1931208 CL 1931208 CL 1931208 CL 1931209B CL 1931209B CL 1931209B CL 1931207G CL 1931428X CL 1931428X CL 1931428X CL 1931428X CL 1931428X CL 1931429Y CL 1931430Z LY 1931430Z LY 1931430Z LY 1931373BJ LP 1931373BJ LP 1931373BJ LP 1931373BJ LP 1931373BJ LP 19313373BJ LP	ELG	PIERRE CURIE JEAN ZAY JEAN RENOIR LAGRANGE HENRI SELLIER BROSSOLETTE AN. DU LP LAGRANGE ROMAIN ROLLAND LYC A. NOBEL LOUISE MICHEL A. NOBEL ROBERT DOISNEAU EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND JBAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	BONDY CLICHY SOUS BOIS DRANCY	Z+S Z+S Z+S Z Z S S Z Z S S	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	P P P P	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
0931612X CL 0931711E CL 0932282A LP 0931788N CL 0931788N CL 09317860S CL 0931740L SG 0930856A SE 09308221X CL 0931221X CL 0931491R SE 0932026X LY 0932326S CL 0933119Z LY 0933119Y CL 093119Y CL 093120Z CL 093120A LY 093120A LY 093120A LY 093120A LY 093120A LY 093120A LY 093123X <	EG EP EG	JEAN ZAY JEAN RENOIR LAGRANGE HENRI SELLIER BROSSOLETTE AN. DU LP LAGRANGE ROMAIN ROLLAND LYC A. NOBEL LOUISE MICHEL AN. CLG L. MICHEL AN. CLG L. MICHEL AN. CHG L. MICHEL AN. CLG L. MICHEL AN. CHG L. MICHEL AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND JBAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	BONDY BONDY BONDY BONDY BONDY BONDY BONDY BONDY BONDY CLICHY SOUS BOIS DRANCY	Z+S Z+S Z+S Z Z S S Z Z S S	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	P P P P	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
0931711E CL 0932282A LP 0931788N CL 0931860S CL 0931740L SG 0930616P CL 09307174C SG 09307174C SG 09307174C SG 09307174C CL 09307174C CL 0931121X CL 0931121X CL 0931121X CL 0931121X CL 0931121X CL 0931222X CL 093119Z LY 093119Z LY 093119Y CL 0931120Z CL 093120Z CL 093120Z CL 093120Z CL 093120Z CL 093120A LY 093120A LY 093120A LY 093123X LP 093123X LP 093123X LP 093142B	ELG	JEAN RENOIR LAGRANGE HENRI SELLIER BROSSOLETTE AN. DU LP LAGRANGE ROMAIN ROLLAND LYC A. NOBEL LOUISE MICHEL AN. CLG L. MICHEL A. NOBEL ROBERT DOISNEAU EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	BONDY BONDY BONDY BONDY BONDY BONDY BONDY BONDY CLICHY SOUS BOIS DRANCY	Z+S Z+S Z+S Z Z S S Z Z S S	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	P P P P	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
0932282A LP 0931788N CL 0931860S CL 0931860S CL 0931860S CL 0931860S CL 0931740L SG 0930866A SE 0931221X CL 0931221X CL 0931221X CL 0931221X CL 0932226X LY 0932226X LY 0933226G CL 0930119Z LY 093119Y CL 093119Y CL 093120A CL 093120A CL 093120B CL 093120B CL 093120B CL 093120A LY 093120A LY 093123A LP 093123A LP 093123X LP 093123X LP 093123X LP 0931429Y CL 0931430Z	P LIG	LAGRANGE HENRI SELLIER BROSSOLETTE AN. DU LP LAGRANGE ROMAIN ROLLAND LYC A. NOBEL LOUISE MICHEL AN. CLG L. MICHEL A. NOBEL ROBERT DOISNEAU EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	BONDY BONDY BONDY BONDY BONDY CLICHY SOUS BOIS DRANCY	Z+S Z Z S S S Z Z Z S S Z Z Z Z Z Z Z Z	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	P P P P P P P P P P P P P P P P P P P	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
19931788N CL 19931788N CL 19931860S CL 19931740L SG 19931740L SG 19930616P CL 19930856A SE 19931221X CL 19931221X CL 1993120EX LY 19930540G SE 19930540G SE 19930540G SE 19931200Z CL 19931200Z CL 19931200Z CL 19931201A CL 19931202B CL 19931202B CL 19931201A CL 19931202B CL 19931201A CL 19931201A CL 19931201A CL 19931201A CL 19931201A CL 19931201A CL 19931376F CL 19931376F CL 19931376F CL 19931376F CL 199313775F LP 199313775F LP	GE CONTROLLE CON	HENRI SELLIER BROSSOLETTE AN. DU LP LAGRANGE ROMAIN ROLLAND LYC A. NOBEL LOUISE MICHEL AN. CLG L. MICHEL A. NOBEL EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	BONDY BONDY BONDY CLICHY SOUS BOIS DRANCY	Z+S Z Z S S S Z Z Z S S Z Z Z Z Z Z Z Z	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	P P P P	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
0931860S CL 0931740L SG 0930616P CL 0930616P CL 0930616P CL 0930856A SE 0931221X CL 0931491R SE 093226S CL 0932366S CL 0930119Z LY 093029P CL 093119Z LY 093120DZ CL 093120DZ CL 093120A CL 093120A CL 093120A CL 093120A LY 093123A LP 093123A LP 093123A LP 093123A LP 093143B CL	ELG EP ELG EP YC ELG	BROSSOLETTE AN. DU LP LAGRANGE ROMAIN ROLLAND LYC A. NOBEL LOUISE MICHEL AN. CLG L. MICHEL A. NOBEL ROBERT DOISNEAU EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	BONDY BONDY CLICHY SOUS BOIS DRANCY	Z+S Z Z S S S Z Z Z S S Z Z Z Z Z Z Z Z	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	P P P P	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
0931740L SG 0930616P CL 0930616P CL 0930616P CL 0930616P CL 0930856A SE 0931221X CL 0931491R SE 0932026X LY 0932026S CL 0930119Z LY 0930540G SE 093019Z CL 093119Z CL 093120A CL 093120A CL 093120A CL 093120B CL 093120A LY 093120A LY 093120A LY 093120A LY 093120A LY 093120A LY 093120A CL 093120A LY 093120A LY 093123A LP 093123A LP 093123A LP 093123A LP 093143D LP	GT LIG EP LIG EP YC LIG	AN. DU LP LAGRANGE ROMAIN ROLLAND LYC A. NOBEL LOUISE MICHEL AN. CLG L. MICHEL A. NOBEL ROBERT DOISNEAU EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	BONDY CLICHY SOUS BOIS DRANCY	Z+S Z Z S S S Z Z Z S S Z Z Z Z Z Z Z Z	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	PPP	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
1930616P	EP YC EP LG EP YC ELG LG EP LG LG EP LG	ROMAIN ROLLAND LYC A. NOBEL LOUISE MICHEL AN. CLG L. MICHEL A. NOBEL ROBERT DOISNEAU EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	CLICHY SOUS BOIS DRANCY	Z+S Z Z S S S Z Z Z S S Z Z Z Z Z Z Z Z	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	PP	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
0930616P CL 0930856A SE 0931221X CL 0931221X CL 0931221X CL 0931221X CL 0931221X CL 0931221X CL 0932026X LY 0932026X LY 0932366S CL 0930540G SE 0930540G SE 093129Y CL 0931202B CL 0931201A CL 0931202B CL 0931377S CL 093142B SE 0931229T LY 0931376R CL 093120A LY 093120A LY 093120A CL 093120A CL 093120A CL 093123A LP 093123A LP 093123A LP 093148B CL 0931430Z LY 0931430Z	EP YC EP LG EP YC ELG LG EP LG ER EP ER ER EP ER ER EP ER	ROMAIN ROLLAND LYC A. NOBEL LOUISE MICHEL AN. CLG L. MICHEL A. NOBEL ROBERT DOISNEAU EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	CLICHY SOUS BOIS DRANCY	Z+S Z Z S S S Z Z Z S S Z Z Z Z Z Z Z Z	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	PP	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
1930856A SE 1931221X CL 1931491R SE 1932026X LY 1932366S CL 1930119Z LY 193030540G SE 1930119Y CL 193120Z CL 1931376R CL 1931207G CL 1931207G CL 1931207G CL 1931207G CL 1931207G CL 193120Z CL 193	EP LG EP YC EP LG	LYC A. NOBEL LOUISE MICHEL AN. CLG L. MICHEL A. NOBEL ROBERT DOISNEAU EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	CLICHY SOUS BOIS DRANCY	Z+S Z Z S S S Z Z Z S S Z Z Z Z Z Z Z Z	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	P	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
1931221X CL 1931491R SE 1932026X LY 19320366S CL 19330119Z LY 19330540G SE 1933199Y CL 19331200Z CL 19331200Z CL 19331200Z CL 19331200Z CL 19331200Z CL 19331200Z CL 1933120B CL 19331377S CL 19331376R CL 19331376R CL 19331207G CL	EP YC EP LG	LOUISE MICHEL AN. CLG L. MICHEL AN. CLG L. MICHEL A. NOBEL ROBERT DOISNEAU EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	CLICHY SOUS BOIS DRANCY	Z Z S S Z S S Z Z		V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	P	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
0931491R SE 0932026X LY 0932026S LY 0932036S CL 0930119Z LY 0930540G SE 0930892P CL 0931199Y CL 0931200Z CL 0931200B CL 0931202B CL 0931377S CL 0931432B SE 0932229T LY 093120A LP 093120A LP 093123X LP 0931148T CL 0931430Z LY 0931430Z LY 0931430Z LY 0931310DE CL 0931320DE	EP YC LG YC EP LG	AN. CLG L. MICHEL A. NOBEL ROBERT DOISNEAU EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	CLICHY SOUS BOIS CLICHY SOUS BOIS CLICHY SOUS BOIS CLICHY SOUS BOIS DRANCY	Z S S Z Z S Z Z		V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	P	A A A A A A A A A
1932026X	YC LG YC EP LG	A. NOBEL ROBERT DOISNEAU EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	CLICHY SOUS BOIS CLICHY SOUS BOIS DRANCY	S S Z Z Z S S	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V		A A A A A A A A
1932366S CL 1930119Z LY 1930540G SE 1930892P CL 1931199Y CL 1931200Z CL 1931201A CL 1931201B CL 1931377S CL 1931376R CL 1931376R CL 1930120A LY 1931428X CL 1931428X CL 1931428X CL 1931428X CL 1931438L CL 1931439Z LY 1931439Z LY 1931439Z LY 1931439Z LY 1931439Z LY 1931439Z LY 1931430Z	EP E	ROBERT DOISNEAU EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND JBAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	CLICHY SOUS BOIS DRANCY DRAN	Z Z S S S Z Z	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V		A A A A A A A
1930119Z	YC EP LG	EUGENE DELACROIX AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND JBAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	DRANCY DR	ZZSSSSZZ	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V		A A A A A A A
1930540G SE 1930892P CL 1931199Y CL 1931200Z CL 1931201A CL 1931202B CL 1931203T CL 1931377S CL 1931376R CL 19303120A CL 1930313C CL 1930	EP LG	AN. LYC P. ROLLAND ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	DRANCY EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE	ZZSSSSZZ		V V V V V V V V V V V V V V V V V V V		A A A A A A
1930892P CL 1931199Y CL 1931200Z CL 1931201A CL 1931202B CL 1931377S CL 1931377S CL 1931376R CL 19313145P CL 1931375F LP 1931373F LP 1931373F LP 19313148T CL 19313148T CL 19313148T CL 19313148T CL 19313148T CL 19313149Y CL 19313149Y CL 19313149Y CL 19313149T CL 193149T CL 19313149T CL 193149T CL	LIG LIG LIG LIG LIG LIG LIG LIG LIG LIG	ANATOLE FANCE PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	DRANCY DUGNY EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE	Z S S		V V V V V V V V V V V V V V V V V V V		A A A A A A
1931199Y CL 1931200Z CL 1931201A CL 1931202B CL 1931377S CL 1931377S CL 1931376R CL 19313145P CL 1931375F LP 1931375F LP 1931375F LP 1931375F LP 1931376R CL 1931376B CL 1931376B CL 1931376B CL 1931376F CL 1931376F	ELG ELG ELG EP YC ELG	PAUL LANGEVIN PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	DRANCY DUGNY EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE	Z S S		V V V V V V V V V V V V V V V V V V V		A A A A A
1931200Z CL 1931201A CL 1931202B CL 1931377S CL 1931377S CL 1931377S CL 1931376R CL 1931376R CL 1933120A LY 1933120A LY 19331207G CL 1933142BX CL 1933142BX CL 1933142BX CL 1933143BL CL 193313735F LP 193313735F LP 1931314BT CL 19314BT CL 1931314BT CL 1931314BT CL 1931314BT CL 1931314BT CL 1931314BT CL 1931314BT CL 19	ELG ELG EP YC LG	PIERRE SEMARD PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	DRANCY DRANCY DRANCY DRANCY DRANCY DRANCY DRANCY DRANCY DUGNY EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE	Z S S		V V V V		A A A A
931201A CL 931202B CL 931377S CL 931432B SE 931432B SE 932229T LY 931376R CL 930120A LY 9303120A LY 931376F CL 931428X CL 931430Z LY 93148B CL 93148B CL 931430Z LY 931430Z LY 931430Z LY 931430Z LY 931430Z CL 931204D CL 931205E SE 931433C CL 932034F LY 932118X LY 931765N CL 931765N CL 931546A CL	EP YC LIG YC LIG LIG LIG LIG P	PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	DRANCY DRANCY DRANCY DRANCY DRANCY DRANCY DUGNY EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE	S Z		V V V V V V		A A A A
1931201A CL 1931202B CL 1931377S CL 1931377S CL 1931377S CL 1931376R CL 1931376R CL 1933120A LY 1933120A LY 1933120A CL 19331207G CL 1933127G CL 19331376F LP 19331376F LP 1933138L CL 1933138BL CL 1933138BL CL 1933138BL CL 1933139B CL 193313B CL 19331B CL 1	ELG EP YC LLG YC LLG LLG LLG LLG LLG LLG LLG LLG LLG LL	PAUL BERT LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	DRANCY DRANCY DRANCY DRANCY DRANCY DRANCY DUGNY EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE	S Z		V V V		A A A
1931202B CL 1931377S CL 1931377S CL 1931377S CL 1931376R CL 1930120A LY 1930120A LY 1930120A LY 19301375F CL 1931145P CL 19311207G CL 19311237 CL 1931237 CL 193137 CL 1931437 CL 193147 CL 193	ELG EP YC LLG YC LLG LLG LLG LLG LLG LLG LLG LLG LLG LL	LIBERTE JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	DRANCY DRANCY DRANCY DRANCY DUGNY EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE	S Z		V		A A A
19313778 CL 1931432B SE 1932229T LY 1931376R CL 1930120A LY 1930393R CL 1931207G CL 1931207G CL 1931207G CL 1931207G CL 1931237E P 1931237E P 1931373F P 1931373F P 193148T CL 193148T CL 193148D CL 193148D CL 1931430Z LY 193173BJ LP 19303831Y LP 1930384F CL 1931205E SE 1931318X LY 1931318X LY 19321318X LY 19321318X LY 19321318X LY 19331365N CL 19331365N CL 19331365N CL 19331366A CL 19331367 CL 19331	EP YC LG YC LG	JORISSEN AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	DRANCY DRANCY DRANCY DUGNY EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE	S Z		V		A A A
1931432B SE 1932229T	YC LIG LIG LIG LIG P	AN. LYC E. DELACROIX PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	DRANCY DRANCY DUGNY EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE	S Z		V		A A
19322297	YC ELG YC ELG ELG ELG ELG	PAUL LE ROLLAND J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	DRANCY DUGNY EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE	S Z		V		Α
0931376R CL 0930120A LY 0930120A LY 0930893R CL 0931145P CL 0931145P CL 0931207G CL 0931428X CL 0931428X LP 0931237E LP 0931237Z SO 0930272Z CD 093148B CL 0931429Y CL 0931430Z LY 0931738J LP 0930831Y LP 0931204D CL 0931205E Se 0931433C CL 0932034F LY 0932118X LY 0931765N CL 0931546A CL	ELG YC ELG ELG ELG ELG ELG	J BAPTISTE CLEMENT JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	DUGNY EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE	Z		V		4-
1930120A LY 1930893R CL 1931145P CL 19311207G CL 1931428X CL 1931428X CL 1931735F LP 1931233K LP 1932123E LP 1933123B LP 1933148B CL 1931430Z LY 1931430Z LY 19330611J CL 19330884F CL 1931205E SE 1931343C CL 1932034F LY 1932118X LY 1931765N CL 1931546A CL	YC ELG ELG ELG ELG	JACQUES FEYDER R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE	Z	\pm	Ľ.		-/1
0930893R CL 0931145P CL 0931207G CL 0931428X CL 0931735F LP 0931233K LP 0932372Z SG 0930128J LP 0931148T CL 0931429Y CL 0931430Z LY 0931430J LP 093061J CL 093084F CL 0931205E SE 0931433C CL 0932034F LY 0932118X LY 0931765N CL 0931546A CL	ELG ELG ELG ELG P	R. MARTIN DU GARD ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	EPINAY SUR SEINE EPINAY SUR SEINE	Z	\pm	Ľ.		A
0931145P CL 0931207G CL 0931428X CL 0931428X CL 0931735F LP 0931233K LP 0932372Z SG 0930128J LP 0931148T CL 0931429Y CL 0931430Z LY 0931204D CL 0931205E SE 0931433C CL 0931204D CL 0931205E SE 0931433C CL 0931205E SE 0931433C CL 0931036T LY 0931765N CL 0931765N CL	LG LG LG P	ROBESPIERRE EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL	EPINAY SUR SEINE			V	<u> </u>	A
931207G CL 931428X CL 931735F LP 931233K LP 9332372Z SG 930128J LP 931148T CL 931429Y CL 931430Z LY 931430Z LY 931430Z LY 931430Z LY 93161J CL 931205E SE 931433C CL 931205E SE 931433C CL 932034F LY 932118X LY 931765N CL 931546A CL	LG LG P	EVARISTE GALOIS J. VIGO LOUISE MICHEL						Α
0931428X CL 0931735F LP 0931233K LP 0932372Z SG 0930128J LP 0931148T CL 0931148BL CL 0931429Y CL 0931430Z LY 0931430Z LY 0930611J CL 0930884F CL 0931204D CL 0931205E SE 0931433C CL 0932034F LY 0932118X LY 0931765N CL 0931546A CL	LG P	J. VIGO LOUISE MICHEL	EPINAY SUR SEINE	Z		٧		Α
0931735F LP 0931233K LP 0932372Z SG 0930128J LP 0931148T CL 093118BL CL 0931430Z LY 0931430Z LY 0931430Z LY 0930611J CL 0930884F CL 0931204D CL 0931205E SE 0932034F LY 0932118X LY 0931765N CL 0931546A CL	P P	LOUISE MICHEL				٧	Р	Α
931233K LP 932372Z SG 930128J LP 931148T CL 931148BL CL 931429Y CL 931430Z LY 931738J LP 930611J CL 930831Y LP 930884F CL 931204D CL 931205E SE 931433C CL 932034F LY 932118X LY 9331765N CL 931546A CL	Р		EPINAY SUR SEINE	Z		٧	Р	Α
932372Z SG 930128J LP 931148T CL 931188L CL 931429Y CL 931430Z LY 931430Z LY 9330811 CL 9330811 LP 9330817 LP 933085 CL 931205E SE 931433C CL 932034F LY 932118X LY 9331765N CL 931546A CL			EPINAY SUR SEINE	1	1	V	1	Α
932372Z SG 930128J LP 931148T CL 931188L CL 931429Y CL 931430Z LY 931738J LP 930611J CL 930831Y LP 93084F CL 931205E SE 931433C CL 932034F LY 932118X LY 932118X LY 931765N CL 931546A CL		J BAPTISTE CLEMENT	GAGNY		1	\top	t	Α
1930128J	<u> </u>	DU LP J B CLEMENT	GAGNY			+		Α
931148T CL 93118BL CL 931429Y CL 931430Z LY 931738J LP 930611J CL 930831Y LP 930836T CL 931204D CL 931205E SE 931433C CL 932034F LY 932118X LY 931765N CL 931546A CL	P	DENIS PAPIN	LA COURNEUVE	Z		V		A
931188L CL 931429Y CL 931430Z LY 931738J LP 930611J CL 930831Y LP 930884F CL 931204D CL 931205E SE 931433C CL 932034F LY 932118X LY 930136T LP 931765N CL 931546A CL		GEORGES POLITZER	LA COURNEUVE	Z	-	V		A
0931429Y CL 0931430Z LY 0931738J LP 0930611J CL 0930831Y LP 0930831Y LP 0931204D CL 0931205E SE 0931433C CL 0932034F LY 0932118X LY 0930136T LP 0931546A CL							Б	A
931430Z LY 931738J LP 930611J CL 930831Y LP 930884F CL 931204D CL 931205E SE 931433C CL 932034F LY 932118X LY 9331765N CL 931546A CL		POINCARE	LA COURNEUVE	Z -		٧	P	_
931738J LP 9330611J CL 9330831Y LP 9330884F CL 931204D CL 931205E SE 931433C CL 932034F LY 932118X LY 9331765N CL 9331546A CL		JEAN VILAR	LA COURNEUVE	Z	AR	٧	Р	Α
0930611J CL 0930831Y LP 0930884F CL 0931204D CL 0931205E SE 0931433C CL 0932034F LY 0932118X LY 0930136T LP 0931546A CL	YC	JACQUES BREL	LA COURNEUVE			٧		Α
930831Y LP 930884F CL 931204D CL 931205E SE 931433C CL 932034F LY 932118X LY 9331765N CL 9331546A CL	P	ARTHUR RIMBAUD	LA COURNEUVE	Z		٧		Α
0930884F CL 0931204D CL 0931205E SE 0931433C CL 0932034F LY 0932118X LY 0930136T LP 0931765N CL 0931546A CL	LG	NELSON MANDELA	LE BLANC MESNIL	Z		٧		Α
0931204D CL 0931205E SE 0931433C CL 0932034F LY 0932118X LY 0930136T LP 0931765N CL 0931546A CL	Р	ARISTIDE BRIAND	LE BLANC MESNIL CEDEX			٧		Α
9931205E SE 9931433C CL 9932034F LY 9932118X LY 9930136T LP. 9931765N CL 9931546A CL	LG	A. ET EUGENIE COTTON	LE BLANC MESNIL			٧		Α
931433C CL 932034F LY 932118X LY 930136T LP 931765N CL 931546A CL	LG	MARCEL CACHIN	LE BLANC MESNIL			V		Α
0932034F LY 0932118X LY 0930136T LP 0931765N CL 0931546A CL	EP	AN. LYC JEAN MOULIN	LE BLANC MESNIL			V		Α
0932034F LY 0932118X LY 0930136T LP 0931765N CL 0931546A CL	LG	DESCARTES	LE BLANC MESNIL	Z		V	Р	Α
932118X LY 930136T LP 931765N CL 931546A CL		WOLFGANG A. MOZART	LE BLANC MESNIL	-		V		Α
0930136T LP. 0931765N CL 0931546A CL		JEAN MOULIN	LE BLANC MESNIL	+	-	V		Ā
931765N CL 931546A CL		CLAUDE-N. LEDOUX	LES PAVILLONS SOUS BOIS	+	+	Ť	1	A
931546A CL				7	-	١,	1	
		SISLEY	L'ILE ST DENIS	Z	-	V	Ь	A
931707A CL		JEAN JAURES	MONTFERMEIL	Z+S		÷	P	A
	LG	PABLO PICASSO	MONTFERMEIL	Z+S		V	Р	Α
930121B LY	YC	JEAN JAURES	MONTREUIL			٧		Α
	YC	CONDORCET	MONTREUIL			٧		Α
930130L LP	Р	CONDORCET	MONTREUIL			٧		Α
930131M SE	EP	AN. LYC E. COTTON	MONTREUIL			٧		Α
931151W CL	LG	JEAN MOULIN	MONTREUIL	1	1	V	1	Α
	LG	GEORGES POLITZER	MONTREUIL	Z	1	V	t	A
		M. BERTHELOT	MONTREUIL	1	+	V	t	A
		MARAIS DE VILLIERS	MONTREUIL	+	+	V	 	A
	LG	LENAIN DE TILLEMONT	MONTREUIL	Z	AR	V	1	A
				Ť	rus.	V V	-	A
	LG	FABIEN	MONTREUIL	7	-	V.	 	_
		PAUL ELUARD	MONTREUIL	Z	_	٧	<u> </u>	A
	LG	JEAN JAURES	MONTREUIL	_		٧	<u> </u>	Α
	YC	JEAN JAURES	MONTREUIL			٧		Α
		DE L'HORTICULTURE	MONTREUIL			٧		Α
932112R SE	EP	AN DU LYCEE	MONTREUIL			٧		Α
		DE L'HORTICULTURE			_	4	<u> </u>	4
	YC	EUGENIE COTTON	MONTREUIL			V	<u> </u>	Α
930894S CL	LG	HONORE DE BALZAC	NEUILLY SUR MARNE	Z		V	oxdot	Α
931228E CL		CAMUS	NEUILLY SUR MARNE			٧		Α
931485J CL	LG	GEORGES BRAQUE	NEUILLY SUR MARNE	Z		V		Α
31609U LP	LG	JOSEPH CUGNOT	NEUILLY SUR MARNE			V	i –	А
	LG	AN. LP P. CUGNOT	NEUILLY SUR MARNE		-	V	1	A
	ELG P			+	+	_	├	
	ELG P GT	SAINT EXUPERY	NOISY LE GRAND			٧	!	A
	LG P GT LG	CLOS SAINT VINCENT	NOISY LE GRAND			٧		Α
931565W LY	ELG P GT ELG ELG	FLORA TRISTAN	NOISY LE GRAND			٧	l	Α

Val de Marne (94)

Préfecture du Val de Marne

Av. du Gal de Gaulle 94011 Créteil

Tél.: 01.49.56.60.00

Inspection académique du Val-de-Marne

68. avenue du Général de Gaulle - 94011 Créteil

Tél.: 01.45.17.60.00 Fax: 01.45.17.62.80

MGEN

2, rue Antoine Etex 94000 CRETEIL CEDEX Tél.: 01.43.77.12.34

e-mail: www.mgen.fr

MAIF

40-62, rue du Général Malleret Joinville

94405 VITRY CEDEX Tél.: 01.47.18.31.90 Fax: 01 47 18 31 81

ou

79 bd J.B. Oudry 94035 CRETEIL CEDEX

Tél.: 01.43.99.62.00 Fax: 01 43 99 62 01

ou

13 Avenue Auguste Rodin 94354 VILLIERS SUR MARNE CEDEX

Tél.: 01 49 41 42 00 Fax: 01 49 41 42 01

CASDEN

2, rue Antoine Etex 94000 CRETEIL Tél.: 08.20.33.77.94

CDDP du Val de Marne

14, rue Raymond-Poincarré 94000 CRETEIL

Tél.: 01 42 07 86 35 Fax: 01 48 98 31 60

E	Etablis	sements classés	de Seine Saint De	nis (s	uite)		
0931978V	CLG	VICTOR HUGO	NOISY LE GRAND	Z			A
0932047V	LYC	EVARISTE GALOIS	NOISY LE GRAND			٧	A
0932113S	SEP	AN. LYC E. GALOIS	NOISY LE GRAND			٧	A
0930123D	LYC	OLYMPE DE GOUGES	NOISY LE SEC			٧	Α
0930133P	LP	MIXTE MOULIN FONDU	NOISY LE SEC			٧	A
0931610V	CLG	JACQUES PREVERT	NOISY LE SEC			٧	A
0931710D	CLG	OLYMPE DE GOUGES	NOISY LE SEC	Z	<u> </u>	٧	A
0931883S	CLG	RENE CASSIN	NOISY LE SEC			٧	A
0930124E	LYC	MARCELIN BERTHELOT	PANTIN			٧.	A
0930134R	SEP	AN. LYC F. FAURE	PANTIN	<u> </u>	├	٧	A
0930135S	LP	SIMONE WEIL	PANTIN	7.0	40	٧_	A
0931216S 0931217T	CLG	JEAN JAURES JOLIOT CURIE	PANTIN PANTIN	Z+S	AR	V	A A
09312171 0931218U	CLG	JEAN LOLIVE	PANTIN	7	 	V \/	A
0931218G	CLG	LAVOISIER	PANTIN	_	 	٧	A
0932117W	LYC	FELIX FAURE	PANTIN	7	 	٧	A
0931223Z	CLG	G. COURBET	PIERREFITTE SUR SEINE	7	 	· //	A
0931224A	CLG	PABLO NERUDA	PIERREFITTE SUR SEINE	Z		V	A
0930137U	SEP	AN. DU LYCEE LIBERTE	ROMAINVILLE			V	A
0931222Y	CLG	P.A. HOUEL	ROMAINVILLE		†	V	A
0931381W	CLG	GUSTAVE COURBET	ROMAINVILLE	Z	1	V	A
0932267J	LYC	LIBERTE	ROMAINVILLE	1	1	٧	A
0930586G	CLG	ALBERT CAMUS	ROSNY SOUS BOIS			٧	A
0930593P	CLG	SAINT EXUPERY	ROSNY SOUS BOIS		†	V	A
0931723T	CLG	LANGEVIN WALLON	ROSNY SOUS BOIS	Ĺ		٧	A
0931739K	LP	J. MOULIN	ROSNY SOUS BOIS			٧	A
0932031C	LYC	CHARLES DE GAULLE	ROSNY SOUS BOIS			٧	A
0930125F	LYC/SEP	PAUL ELUARD	SAINT DENIS	S		٧	Α
0930138V	LP	FREDERIC BARTHOLDI	SAINT DENIS	S		٧	Α
0930865K	CLG	JEAN LURCAT	SAINT DENIS	Z		٧	A
0931229F	CLG	FABIEN	SAINT DENIS	Z		٧	A
0931230G	CLG	ELSA TRIOLET	SAINT DENIS	Z		٧	A
0931231H	CLG	PIERRE DE GEYTER	SAINT DENIS	Z+S	<u> </u>	٧	A
0931232J	CLG	HENRI BARBUSSE	SAINT DENIS	Z		٧	A
0931388D	SEP	AN. LYC DE L'ENNA	SAINT DENIS			٧.	A
0931427W	SEP	AN. LYC SUGER	SAINT DENIS	7.0		٧_	A
0931489N	CLG	F. GARCIA LORCA	SAINT DENIS	Z+S	AR	٧.	A
0931490P	CLG LYC	LA COURTILLE	SAINT DENIS	Υ	 	٧	A A
0932121A 0932129J	LYC	SUGER LYCEE DE L'ENNA	SAINT DENIS SAINTDENIS		 	V \/	A
09321293 0932273R	CLG	IQBAL MASIH	SAINT DENIS	7	AR	V \/	A
0932273R 0930126G	LYC	AUGUSTE BLANQUI	SAINT DENIS	9	AIX	٧	A
0930120S	SEP	AN. LYC M. CACHIN	SAINT OUEN	7	 	۷ //	A
0930141Y	SEP	AN. LYC A. BLANQUI	SAINT OUEN	S	 	· V	A
0931143M	CLG	JEAN JAURES	SAINT OUEN	Z		V	A
0931144N	CLG	MICHELET	SAINT OUEN	z	†	V	A
0932074Z	LYC	MARCEL CACHIN	SAINT OUEN	Z	†	V	A
0932261C	CLG	JOSEPHINE BAKER	SAINT OUEN	Z		V	A
0930897V	CLG	PAUL PAINLEVE	SEVRAN	Z	†	V	A
0931190N	CLG	EVARISTE GALOIS	SEVRAN	Z		V	A
0931979W	CLG	G. BRASSENS	SEVRAN			٧	A
0932048W	LYC	BLAISE CENDRARS	SEVRAN			٧	A
0932236A	SEP	AN. LYC B. CENDRARS	SEVRAN			٧	A
0932262D	CLG	LA PLEIADE	SEVRAN			٧	Α
0931147S	CLG	MAURICE THOREZ	STAINS	Z	AR	٧	Α
0931225B	CLG	JOLIOT CURIE	STAINS	Z		٧	A
0931226C	CLG	PABLO NERUDA	STAINS	Z		٧	A
0931543X	SES	PABLO NERUDA	STAINS	Z		L	A
0931736G	SEP	AN. LYC M. UTRILLO	STAINS	S		٧	A
0932030B	LYC	M. UTRILLO	STAINS	S	↓	٧	A
0931149U	CLG	RONSARD	TREMBLAY EN FRANCE	1	 	L	A
0931497X	CLG	DESCARTES	TREMBLAY EN FRANCE	1			A
0931192R	CLG	LES MOUSSEAUX	VILLEPINTE	1	 	٧	A
	CED	AN. LYC G. BRASSENS	VILLEPINTE		<u> </u>	V V	A
0931571C	SEP	IEAN DOCTAND					Α
0931584S	LYC	JEAN ROSTAND	VILLEPINTE	7		۷,	۸
0931584S 0931607S	LYC CLG	JEAN JAURES	VILLEPINTE	Z		V	A
0931584S 0931607S 0932038K	LYC CLG CLG	JEAN JAURES FRANCOISE DOLTO	VILLEPINTE VILLEPINTE	Z		V V	A
0931584S 0931607S 0932038K 0932228S	LYC CLG CLG SEP	JEAN JAURES FRANCOISE DOLTO AN. LYC J. ROSTAND	VILLEPINTE VILLEPINTE VILLEPINTE	Z		V V V	A A
0931584S 0931607S 0932038K 0932228S 0932260B	LYC CLG CLG SEP LYC	JEAN JAURES FRANCOISE DOLTO AN. LYC J. ROSTAND G. BRASSENS	VILLEPINTE VILLEPINTE VILLEPINTE VILLEPINTE	Z		V V V	A A A
0931584S 0931607S 0932038K 0932228S	LYC CLG CLG SEP	JEAN JAURES FRANCOISE DOLTO AN. LYC J. ROSTAND	VILLEPINTE VILLEPINTE VILLEPINTE	Z Z		V V V	A A
0931584S 0931607S 0932038K 0932228S 0932260B	LYC CLG CLG SEP LYC	JEAN JAURES FRANCOISE DOLTO AN. LYC J. ROSTAND G. BRASSENS	VILLEPINTE VILLEPINTE VILLEPINTE VILLEPINTE	Z Z Z		V V V V	A A A



AIDES SOCIALES

Plusieurs aides peuvent vous être accordées en fonction de vos revenus, et se demandent soit auprès de l'intendant de votre établissement, soit auprès du service social du personnel de l'Inspection Académique de laquelle vous dépendrez à la rentrée. Certaines sont spécifiques à l'académie de Créteil.

A/ Demande à votre établissement :

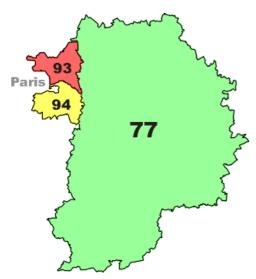
- 1 La prime spéciale d'installation : Tous les personnels en bénéficient, sauf les CPE logés et les professeurs agrégés qui ne remplissent pas les critères financiers des conditions d'attribution. Cette prime doit être demandée par l'intermédiaire de votre intendant dès votre arrivée dans l'établissement (de 1890,41 € à 1947,12 € en fonction de votre zone de résidence administrative).
- 2 Le remboursement de la carte orange : cette indemnité permet le remboursement de 40 % la moitié de son coût.
- B/ Demande à l'inspection académique (faire un courrier et joindre une grande enveloppe suffisamment affranchie pour la réponse, formulaire sur le site du rectorat « carrière et droits sociaux »):
- 1 La prime C.I.V. est une aide au logement attribuée à tous les fonctionnaires néo-titulaires affectés dans un établissement ZEP, PEP 4, difficile ou sensible(de 305 à 610 €).
- 2 Les prestations attribuées à tous les fonctionnaires (A.I.P. et P.I.P.) : Aide (jusqu'à 610 € non remboursables) et Prêt à l'installation en région parisienne (jusqu'à 1220 € remboursables par mensualités de 30 €).

La prime CIV n'est pas cumulable avec les prestations AIP; PIP 3 - Les prestations attribuées dans le cadre des actions sociales d'initiative académique (A.S.I.A.) : Installation en région parisienne (305 € - cumulable avec l'A.I.P.-P.I.P.), et aide au cautionnement (A.S.I.A. Caution 50 % de la caution, plafonné à 458 € - non cumulable avec l'A.I.P.-P.I.P.)



Les établissements classés du Val de Marne (94)

Numéro	Sigle	Désignation	Ville	AR=A	ssificatio (Z=ZEP, mb.Réus	site,		
940126B	LYC	MAXIMILIEN PERRET	ALFORTVILLE	A=AP\	/, V=Viole	V=Violence)		
941020Y	CLG	HENRI BARBUSSE	ALFORTVILLE	Z		V		
941021Z	CLG	PAUL LANGEVIN	ALFORTVILLE			V		
941022A	CLG	LEON BLUM	ALFORTVILLE			٧		
941966B	SEP CLG	AN. M. PERRET B. CENDRARD	ALFORTVILLE	7		V		
941478W 940171A	EREA	STENDHAL	BOISSY SAINT LEGER BONNEUIL SUR MARNE		-	V		
941095E	CLG	PAUL ELUARD	BONNEUIL SUR MARNE	Z+S		V		
940112L	LYC	LOUISE MICHEL	CHAMPIGNY S/M CEDEX	1	1	V		
940113M	LYC	LANGEVIN WALLON	CHAMPIGNY S/M CEDEX			٧		
940132H	LP	GABRIEL PERI	CHAMPIGNY SUR MARNE	Z		V		
940133J	SEP	AN. LYC. M. DORMOY	CHAMPIGNY SUR MARNE	7		V		
940786U 941015T	CLG	LUCIE AUBRAC MUSSELBURGH	CHAMPIGNY SUR MARNE CHAMPIGNY SUR MARNE		-	V V		
941088X	SEP	AN. DU LYC. LAN WALLON	CHAMPIGNY SUR MARNE		-	V		
941092B	CLG	ELSA TRIOLET	CHAMPIGNY SUR MARNE	Z+S	AR	V		
941299B	CLG	PAUL V. COUTURIER	CHAMPIGNY SUR MARNE	Z		V		
941431V	CLG	LOUISE MICHEL	CHAMPIGNY SUR MARNE			٧		
941951K	LYC	MARX DORMOY	CHAMPIGNY SUR MARNE			V		
942033Z	SEP	AN. DU LYCEE L. MICHEL	CHAMPIGNY SUR MARNE			٧		
940787V	CLG	BOILEAU	CHENNEVIERES SUR MARNE	Z		V		
941348E 941470M	CLG LYC	MOLIERE CHAMPLAIN	CHENNEVIERES SUR MARNE CHENNEVIERES SUR MARNE	-	-	۷,		
941470M 941604H	LTC	CHAMPLAIN	CHENNEVIERES SUR MARNE	Z	+	V V		
940141T	LP	JACQUES BREL	CHOISY LE ROI	Z	1	V		
941040V	CLG	EMILE ZOLA	CHOISY LE ROI		1	V		
941229A	CLG	JULES VALLES	CHOISY LE ROI	1		V		
941231C	CLG	HENRI MATISSE	CHOISY LE ROI	Z		٧		
941232D	LP	JEAN MACE	CHOISY LE ROI			٧		
940003T	CLG	LAPLACE	CRETEIL	Z		٧		
940006W	CLG	ALBERT SCHWEITZER	CRETEIL			V		
940031Y 940100Y	CLG	VICTOR HUGO PLAISANCE	CRETEIL CRETEIL	_	-	V V		
9401001 940114N	LYC	A. DE SAINT EXUPERY	CRETEIL	+	+	- V		
940521F	CLG	PASTEUR	CRETEIL		-	· //		
941018W	LYC	EDOUARD BRANLY	CRETEIL			V		
941019X	SEP	AN. LYC E. BRANLY	CRETEIL			V		
941102M	CLG	CLEMENT GUYARD	CRETEIL			٧		
941351H	CLG	LOUIS ISSAURAT	CRETEIL			٧		
941413A	LYC	LEON BLUM	CRETEIL			٧		
941471N	SEP SEP	AN. LYCEE ST EXUPERY AN. LYCEE LEON BLUM	CRETEIL					
941606K 941930M	LYC	GUTENBERG	CRETEIL CEDEX	+	-	V V		
941930W 942020K	SEP	AN. LYC GUTENBERG	CRETEIL CEDEX		+	V V		
942127B	CLG	SIMONE DE BEAUVOIR	CRETEIL			V		
941296Y	CLG	JEAN MACE	FONTENAY SOUS BOIS	Z		T		
941298A	LP	MICHELET	FONTENAY SOUS BOIS					
941099J	CLG	P. CURIE	GENTILLY	Z				
940115P	LYC	ROMAIN ROLLAND	IVRY SUR SEINE			٧		
940136M	SEP	AN. LYC F. LEGER	IVRY SUR SEINE			V		
941025D	CLG	GEORGES POLITZER	IVRY SUR SEINE	7	-	V		
941026E 941045A	CLG SES	MOLIERE GEORGES POLITZER	IVRY SUR SEINE IVRY SUR SEINE	Z	+	۷		
941601E	CLG	ROMAIN ROLLAND	IVRY SUR SEINE	+	+	V V		
941781A	CLG	HENRI WALLON	IVRY SUR SEINE	Z	1	V		
941972H	LYC	FERNAND LEGER	IVRY SUR SEINE		1	V		
940022N	CLG	JEAN PERRIN	LE KREMBLIN BICETRE			V		
941474S	LYC	DARIUS MILHAUD	LE KREMLIN BICETRE			V		
941475T	SEP	AN. LYCEE MILHAUD	LE KREMLIN BICETRE			٧		
941635S	SEP	AN. LYC P.BROSSOLETTE	LE KREMLIN BICETRE		-	V .		
941679P 941975L	CLG LYC	ALBERT CRON PIERRE BROSSOLETTE	LE KREMLIN BICETRE LE KREMLIN BICETRE		-			
94 197 JL	CLG	EUGENE CHEVREUL	L'HAY LES ROSES	7	-	Ť		
240551N	_	JULES FERRY	MAISONS AFLORT	Z	+	-		
	CLG		ORLY	Z	+	V		
941024C	CLG LP	ARMAND GUILLAUMIN				١./		
941024C 940138 P		ARMAND GUILLAUMIN DORVAL	ORLY	Z		v		
941024C 940138 P 941042X 941044Z	LP CLG CLG	DORVAL ROBERT DESNOS	ORLY ORLY	Z Z+S	AR	V		
941024C 940138 P 941042X 941044Z 942146X	LP CLG CLG SGT	DORVAL ROBERT DESNOS DU LP AN CORNEILLE	ORLY ORLY ORLY		AR	V		
941024C 940138 P 941042X 941044Z 942146X 941052H	LP CLG CLG SGT CLG	DORVAL ROBERT DESNOS DU LP AN CORNEILLE JOLIOT CURIE	ORLY ORLY ORLY VALENTON	Z	AR	V		
941024C 940138 P 941042X 941044Z 942146X 941052H 941036R	LP CLG CLG SGT CLG CLG	DORVAL ROBERT DESNOS DU LP AN CORNEILLE JOLIOT CURIE KARL MARX	ORLY ORLY ORLY VALENTON VILLEJUIF	Z Z	AR	V V		
940551N 941024C 940138 P 941042X 941044Z 942146X 941052H 941036R 940749D	LP CLG CLG SGT CLG CLG CLG	DORVAL ROBERT DESNOS DU LP AN CORNEILLE JOLIOT CURIE KARL MARX ROLAND GARRROS	ORLY ORLY ORLY VALENTON VILLEJUIF VILLENEUVE ST GEORGES	Z	AR	V V V		
941024C 940138 P 941042X 941044Z 942146X 941052H 941036R 940749D 940750E	LP CLG CLG SGT CLG CLG CLG SEP	DORVAL ROBERT DESNOS DU LP AN CORNEILLE JOLIOT CURIE KARL MARX ROLAND GARRROS AN. LYC F. ARAGO	ORLY ORLY ORLY VALENTON VILLEJUIF VILLENEUVE ST GEORGES VILLENEUVE ST GEORGES	Z Z	AR	V V V		
941024C 940138 P 941042X 941044Z 942146X 941052H 941036R 940749D 940750E	LP CLG CLG SGT CLG CLG CLG	DORVAL ROBERT DESNOS DU LP AN CORNEILLE JOLIOT CURIE KARL MARX ROLAND GARRROS	ORLY ORLY ORLY VALENTON VILLEJUIF VILLENEUVE ST GEORGES	Z Z Z	AR	V V V V V V		
941024C 940138 P 941042X 941044Z 942146X 941052H 941052H 940749D 940750E 940791Z	LP CLG CLG SGT CLG CLG CLG CLG CLG CLG	DORVAL ROBERT DESNOS DU LP AN CORNEILLE JOLIOT CURIE KARL MARX ROLAND GARRROS AN. LYC F. ARAGO PIERRE BROSSOLETTE	ORLY ORLY ORLY VALENTON VILLEJUIF VILLENEUVE ST GEORGES VILLENEUVE ST GEORGES VILLENEUVE ST GEORGES	Z Z Z Z	AR	V V V V V V		
941024C 940138 P 941042X 941044Z 941044Z 942146X 941052H 941052H 940750E 940750E 940791Z 940792A 941952L	LP CLG CLG SGT CLG CLG CLG CLG CLG CLG SEP CLG CLG	DORVAL ROBERT DESNOS DU LP AN CORNEILLE JOLIOT CURIE KARL MARX ROLAND GARRROS AN. LYC F. ARAGO PIERRE BROSSOLETTE JULES FERRY	ORLY ORLY ORLY VALENTON VILLEJUIF VILLENEUVE ST GEORGES	Z Z Z Z	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V		
941024C 940138 P 941042X 941044Z 942146X 941052H 941052H 940750E 940750E 940791Z 940792A 941952L 940042K	LP CLG CLG SGT CLG CLG CLG CLG CLG SEP CLG CLG CLG CLG CLG	DORVAL ROBERT DESNOS DU LP AN CORNEILLE JOLIOT CURIE KARL MARX ROLAND GARRROS AN. LYC F. ARAGO PIERRE BROSSOLETTE JULES FERRY FRANCOIS ARAGO ADOLPHE CHERIOUX JEAN MACE	ORLY ORLY ORLY VALENTON VILLEJUIF VILLENEUVE ST GEORGES	Z Z Z Z Z	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V		
941024C 940138 P 941042X 941044Z 942146X 941052H 941036R 940749D 940750E 940750E 940791Z 940792A 941952L 940042K 940129E 940144W	LP CLG CLG SGT CLG CLG CLG CLG SEP CLG CLG CLG CLG LYC CLG LYC SEP	DORVAL ROBERT DESNOS DU LP AN CORNEILLE JOLIOT CURIE KARL MARX ROLAND GARRROS AN. LYC F. ARAGO PIERRE BROSSOLETTE JULES FERRY FRANCOIS ARAGO ADOLPHE CHERIOUX JEAN MACE AN. LYC JEAN MACE	ORLY ORLY ORLY VALENTON VILLEJUIF VILLENEUVE ST GEORGES VITRY SUR SEINE VITRY SUR SEINE VITRY SUR SEINE	Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V		
941024C 940138 P 941042X 941044Z 942146X 941052H 941036R 940750E 940750E 940791Z 940792A 941952L 940042K 940129E	LP CLG CLG SGT CLG CLG CLG CLG CLG CLG SEP CLG	DORVAL ROBERT DESNOS DU LP AN CORNEILLE JOLIOT CURIE KARL MARX ROLAND GARRROS AN. LYC F. ARAGO PIERRE BROSSOLETTE JULES FERRY FRANCOIS ARAGO ADOLPHE CHERIOUX JEAN MACE	ORLY ORLY ORLY VALENTON VILLEJUIF VILLENEUVE ST GEORGES VILTRY SUR SEINE VITRY SUR SEINE	Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z	AR	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V		



Et la géographie dans tout ça ...

Au moment de votre choix d'affectation pour le mouvement intraacadémique, vous devrez tenir compte des moyens de transport ... Sur les cartes pages 3 et 4, vous trouverez les principaux axes routiers. En ce qui concerne les transports en commun, le mieux est de consulter le site Internet de la RATP.

Nous vous déconseillons de demander un poste dans les zones rurales de Seine et Marne si vous n'avez pas de voiture, car le réseau de transport en communs y est beaucoup moins développé que dans les deux autres départements.

Penser également que la proximité de Paris, est intéressante tant au niveau culturel et des loisirs, qu'au niveau du retour vers votre famille en province. Le temps est parfois plus long pour rejoindre l'aéroport ou la gare que le temps de voyage à proprement parler.

Plus vous êtes à proximité de Paris, moins c'est long pour rentrer chez vous, en province.

	Etablissements classés du Val de Marne (suite)									
0941032L	CLG	CASANOVA	VITRY SUR SEINE		V A					
0941033M	CLG	JEAN PERRIN	VITRY SUR SEINE		V A					
0941034N	CLG	LAKANAL	VITRY SUR SEINE		V A					
0941224V	CLG	RABELAIS	VITRY SUR SEINE	Z+S	V A					
0941294W	LYC	ADOLPHE CHERIOUX	VITRY SUR SEINE		V A					
0941357P	LP	J. JACQUES ROUSSEAU	VITRY SUR SEINE		V A					
0941473R	SEP	AN. L. A. CHERIOUX	VITRY SUR SEINE	S	V A					
0942125Z	SGT	A.L. J.J. ROUSSEAU	VITRY SUR SEINE		V A					

ZEP, sensible, APV, ... çà veut dire quoi ?

Pour beaucoup d'entre nous, on sait un peu ce qui se cache derrière ces abréviations mais tous les ans, une nouvelle apparaît...

- Classement ZEP: les collèges ont été classés (en grande partie) en fonction de critères sociaux des familles. Les établissements ont des moyens supplémentaires dans leur dotation (pour alléger les classes et mener des projets spécifiques) et les enseignants perçoivent une prime ZEP.
- Etablissement sensible : ce classement a été réalisé plus tard et concerne les établissements qui sont dans un contexte particulièrement difficile.
- 3. Prévention violence : ce sont les communes qui ont été classées dans ce cas (dans le cadre de la politique de la ville) et donc les établissements de ladite commune quels que soient leurs situations.
- 4. APV ou « affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation » : ce dispositif ne concerne que les mutations des personnels et n'apporte rien d'autre. Il vise à stabiliser les enseignants dans des établissements en donnant droit à une bonification après 5 ou 8 ans d'exercice dans le même établissement.
- 5. Collège "ambition réussite": dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire, le ministère a créé cette classification. Enseignants coordonateurs et assistants pédagogiques en sont les éléments essentiels.

Simple, non?

Il faut croire que nos gouvernants sont dans l'incapacité d'organiser le système éducatif simplement. On cumule des classements identiques qui ne veulent plus rien dire! Et à chaque réforme, un nouveau sigle et pas de changement.



Réforme de l'éducation prioritaire

Elle paraît indispensable mais elle est réalisée dans la précipitation après « la crise des banlieue » qui est plus une crise de la misère qu'autre chose et dans un contexte où quoiqu'il arrive, il faut dépenser moins. La politique n'est plus au service de valeurs et d'idéaux mais au service de l'argent, VIVE L'INTERET GENERAL!!



http://sections.se-unsa.org/creteil ac-creteil@se-unsa.org

La page des internautes ...

Les années passées furent marquées par l'avènement d'internet. Aussi, nous ne pouvions rester insensibles à cela, et nous vous proposons un recueil d'adresses pouvant vous être très utiles lors de votre installation en région parisienne, mais aussi tout au long de votre séjour dans l'académie de Créteil.

Nom	Adresse web	Description
	SITES DE L'EDUCATION	N NATIONALE
Ministère de l'Education Nationale	http://www.education.gouv.fr	Accès général aux différents sites du Ministère, accès au SIAM, au SIAC, au B.O. et autres informations
Rectorat de Créteil	http://www.ac-creteil.fr	Circulaires rectorales, SIAM, informations diverses sur l'académie et les établissements.
Inspection Académique de Seine et Marne	http://www.ac-creteil.fr/ia77	Informations sur les établissements, élèves et personnels de Seine et Marne
Inspection Académique de Seine Saint Denis	http://www.ac-creteil.fr/ia93	Informations sur les établissements, élèves et personnels de Seine Saint Denis
Inspection Académique du Val de Marne	http://www.ac-creteil.fr/ia94	Informations sur les établissements, élèves et personnels du Val de Marne
IUFM de Créteil	http://www.creteil.iufm.fr	Informations sur les formations de l'IUFM, actualité des examens et concours
CNDP	http://www.cndp.fr	Les informations pédagogiques, textes officiels,
CRDP de Créteil	http://www.ac-creteil.fr/crdp	Ressources pédagogiques
	SYNDICAT ET PARTENAIRES DE L	
SE-UNSA	http://www.se-unsa.org	Le site du SE-UNSA, où vous trouverez toutes les informations sur l'actualité syndicale et professionnelle.
CASDEN	http://www.casden.fr	La CASDEN, filiale de la Banque Populaire, offre des conditions de prêt avantageuses aux enseignants.
MAIF	http://www.maif.fr	Devis, tarifs, informations diverses,
MGEN	http://www.mgen.fr	Consultez votre dossier MGEN, vos décomptes,
	SITES DES COLLECTIVITES	
Conseil Régional IIe de France	http://www.cr-ile-de-france.fr	Pour tout savoir sur votre région d'adoption Informations sur le département de Seine et Marne
Conseil Général 77 Conseil Général 93	http://www.cg77.fr http://www.cg93.fr	Informations sur le département de Seine et Marie
Conseil Général 94	http://www.cg93.ir	Informations sur le département de Seine Saint Denis
Conseil General 94	SITES PRATIQUES SUR LES MO	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
RATP	http://www.ratp.fr	Toutes les lignes, calculs d'itinéraires, tarifs
SNCF	http://www.sncf.fr	Horaires, réservations, tarifs,
Aéroport de Paris	http://www.adp.fr	Horaires, réservations, tarifs,
Mappy (itinéraires routiers)	http://www.mappy.fr	Un site qui vous permet de calculer, et d'optimiser vos itinéraires routiers.
Sytadin	http://www.sytadin.tm.fr	Le trafic en temps réel, des cartes pour Paris intra-muros.
Airparif	http://www.airparif.asso.fr/	L'indice du jour, et tout ce qu'il faut savoir. Airparif est un organisme de la Région.
	SITES PRATIQUES POUR LA REC	HERCHE DE LOGEMENT
Journal de Particulier à Particulier	http://www.pap.fr	Pour vous loger sans passer par une agence. Site remis à jour tous les jeudis matins.
Entre particuliers	http://www.entreparticulier.com	Un site indépendant qui met en ligne des annonces de location et de vente.
Journal « Bonjour »	http://www.bonjour.fr	Un site d'annonces indépendant pour des logements à la location et à la vente.
La centrale	http://www.lacentrale.fr	Un site généraliste, mais où l'on trouve de nombreuses annonces de logements.
Se loger	http://www.seloger.com	Portail immobilier très complet qui regroupe des annonces d'agences, location et vente.
FNAIM	http://www.fnaim.fr	Toutes les annonces des agences Fnaim en France. Location et vente.
123 immo	http://www.123immo.com	Portail immobilier qui regroupe des annonces de professionnels ; location et vente.
Immostreet	http://www.immostreet.com	Portail où particuliers et agences peuvent déposer des annonces. Location et vente.
Nextdom	http://www.nextdom.com	Portail immobilier qui propose des annonces de biens à louer et à vendre.
	SITES DIVERS (sorties, journau	x, tourisme, s'équiper)
Mister Gooddeal	http://www.mrgooddeal.com	Un site internet où l'on trouve de l'électronique de loisirs et de l'é- lectroménager, avec de très bons prix.
Le Pariscope	http://www.pariscope.fr	Toute l'information sur les spectacles, horaires et salles de cinéma, nouveautés, bars, restaurants,
Le Parisien	http://www.leparisien.fr	Journal régional de Paris et de l'Ile de France.
La cité des sciences	http://www.cite-sciences.fr	Le site officiel de la cité des sciences.
Site touristique officiel de l'Ile-de-france	http://www.paris-ile-de-france.com	Après vous être installés, divertissez vous, visitez Paris et la région.

Les titulaires sur zone de remplacement

Affiner sa demande... La saisie des préférences

La saisie des préférences doit se faire en même temps que les vœux intra-académiques. La formulation est proposée dans SIAM dès lors que vous enregistrez un vœu « zone de remplacement ». Vous devez choisir le type de remplacement que vous souhaitez effectuer :

- Soit des remplacements de courte ou moyenne durée
- Soit des remplacements de longue durée pour choisir leur établissement (5 vœux préférentiels possibles à l'intérieur de la ZR).

Ces vœux préférentiels ne sont qu'indicatifs et vous pouvez être amené à partir en extension ou a effectuer un autre type de remplacement que celui que vous avez choisi car les affectations à l'année sont prioritaires.

Quoi qu'il en soit, vous allez recevoir une affectation de **rattachement administratif.** Cet établissement n'est que votre « boite aux lettres » en attendant votre affectation définitive qui peut n'intervenir que début septembre.

Affectation, ISSR, bonifications... Les droits du TZR

Un TZR peut être amené à travailler sur les zones limitrophes à sa zone d'affectation. Dès lors que vous travaillez sur deux communes non limitrophes, vous bénéficiez d'une heure de décharge de service.

Si vous êtes affectés après la rentrée, même s'il s'agit d'un poste à l'année, vous devez bénéficier de l'ISSR. N'acceptez pas de changement d'établissement de rattachement après la rentrée.

Les TZR affectés en établissements APV bénéficient des bonifications mutation dès lors qu'ils y effectuent au moins 9 heures.

Squ_NS_a

Les zones de remplacement de l'académie

Il existe sept zones de remplacement sur l'académie. Les départements de Seine Saint Denis et du Val de Marne constituent chacun une zone de remplacement, et sont découpés en trois bassins de formation où seront affectés les TZR qui n'auront pas d'affectation à l'année à la rentrée. Le département de Seine et Marne, beaucoup plus vaste, est découpé en cinq zones. Vous trouverez le détail des zones de remplacement dans le tableau ci-dessous.

Chaque zone possède un code précis. A ces codes particuliers, s'ajoutent des codes pour chaque zone de remplacement départementales, qui permettent seuls de bénéficier des bonifications familiales, au même titre qu'un vœu départemental en poste fixe. Ces codes seront dans la note de service rectorale, disponible sur le site Internet du rectorat.

ZONE	CODE A UTILISER	COMMUNES (la commune principale est soulignée)					
SEINE ET MARNE (77) – Zone de remplacement départementale : ZR077							
NORD	077001ZC	BAILLY ROMAINVILLIERS, CHAMIGNY, CLAYE-SOUILLY, CONGIS-SUR-THEROUANNE, CRECY LA CHAPELLE, CREGY LES MEAUX, CROUY SUR OURCQ, DAMARTIN EN GOËLE, ESBLY, LIZY SUR OURQ, LA FERTE SOUS JOUARRE, LONGPERRIER, MEAUX, MITRY-MORY, NANTEUIL LES MEAUX, OISSERY, OTHIS, SAINT-MARD,					
NORD OUEST	077002ZL	BROU, BUSSY-ST-GEORGES, CHAMPS SUR MARNE, CHELLES, CLAYE-SOUILLY, COURTRY, EMERAINVILLE, LAGNY, LOGNES, NOISIEL, PONTAULT COMBAULT, ROISSY EN BRIE, ST-THIBAULT LES VIGNES, THORIGNY, TORCY, VAIRES SUR MARNE, VILLEPARISIS.					
CENTRE	077003ZV	BRIE COMTE ROBERT, CESSON, COMBS LA VILLE, COULOMMIERS, FAREMOUTIERS, FONTENAY-TRESIGNY, GRETZ-ARMAINVILLIERS, LA FERTE GAUCHER, LESIGNY, LIEUSAINT, MOUROUX, MOISSY, CRAMAYEL, NANDY, NEUFMOUTIERS EN BRIE, OZOIR, LA FERRIERE, PONTAULT COMBAULT, PRESLES EN BRIE, REBAIS, ROISSY EN BRIE, ROZAY EN BRIE, SAVIGNY LE TEMPLE, TOURNAN, VERT SAINT DENIS, VILLENEUVE SUR BELLOT.					
SUD	077004ZD	AVON, BOIS LE ROI, CHAMPAGNE SUR SEINE, CHATEAU LANDON, DAMMARIE LES LYS, FONTAINEBLEAU, LA CHAPELLE LA REINE, LA ROCHETTE, LE CHATELET EN BRIE, LE MEE SUR SEINE, LORREZ LE BOCAGE, MORET SUR LOING, MORMANT, MELUN , NEMOURS, PERTHES EN GATINAIS, SAINT FARGEAU PONTHIERRY, SOUPPES SUR LOING, VAUX LE PENIL, VERNEUIL L'ETANG, VOISENON(MAINCY).					
SUD EST	077005ZM	BRAY SUR SEINE, DONNEMARY-DONTILLY, MONTE- REAU, NANGIS, PROVINS. VARENNES SUR SEINE, VIL- LIERS ST GEORGES.					
SEINE ET MARNE	077006ZW	TOUT LE DEPARTEMENT (pour les disciplines : philosophie, génie civil, génie mécanique productique, physique appliquée, italien, portugais, chinois, russe, arabe, hébreu).					
SEINE SAIN	T DENIS (93)	– Zone de remplacement départementale : ZR093					
SEINE St DENIS (93)	0939951L	TOUT LE DEPARTEMENT					
VAL DE M	ARNE (94) -	Zone de remplacement départementale : ZR094					
VAL DE MARNE (94)	0949951F	TOUT LE DEPARTEMENT					

Demandez dès la rentrée la brochure Spécial TZR à la section académique du SE-UNSA, qui récapitule l'essentiel des textes régissant leur fonction, leurs droits et leurs devoirs. Ou si vous êtes syndiqué(e), téléchargez la plaquette dans la partie adhérents du site de la Section Académique:

http://sections.se-unsa.org/creteil

Mouvement intra-académique...

Qui doit participer?

Doivent obligatoirement y participer:

- Les titulaires ou stagiaires nommés dans l'académie à l'issue de la phase inter académique, à l'exception des enseignants retenus pour les postes spécifiques.
- Les personnels ayant bénéficié d'une **révision d'affectation**.
- Les affectés à titre provisoire au sein de l'académie.
- Les stagiaires précédemment titulaires et ne pouvant pas être maintenus dans leur poste (instituteurs, professeur des écoles, PLP devenus certifiés...)
- Les personnels gérés hors académie (détachement, affectation en TOM, en Andorre, écoles européennes) sollicitant leur ancienne académie.

Peuvent participer s'ils le désirent :

 Toutes les personnes déjà présentes dans l'Académie de CRE-TEIL (pour raisons personnelles ou autres). En cas de non satisfaction, elles conservent leur poste.

Mode d'emploi Révision d'affectation

Si votre affectation ne vous convient pas, vous avez un recours possible, selon les conditions ci-dessous :

« Les révisions d'affectations ne pourront être prises en compte que dans les cinq jours suivant la publication des résultats du mouvement à partir des seuls motifs :

- décès du conjoint ou d'un enfant
- perte d'emploi du conjoint
- mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement de personnels du Ministère de l'Education Nationale
- mutation imprévisible et imposée du conjoint
- situation médicale aggravée
- retour de détachement connu tardivement par l'agent. »



Types de postes ...

Le choix d'un type de poste particulier est un choix personnel qui relève d'une stratégie de carrière, chacun possédant des avantages et des inconvénients. Vous en trouverez ci-dessous une description.

Postes fixes déclarés vacants pour le mouvement intra académique 20010 :

Cette liste est consultable sur SIAM lors de la saisie des vœux, mais d'autres postes se libèrent lors du mouvement inter-académique, et en cours du mouvement intra-académique ...

Attention : ne figurent que les postes dits « budgétaires » sur lesquels on peut affecter un enseignant. Les postes provisoires, complément de service, groupement horaires ne figurent pas. Ils seront attribués ensuite dans le cadre d'une affectation à l'année à des collègues ayant été nommés titulaires d'une ZR.

Postes en zone de remplacement

Si vous êtes nommés en zone de remplacement vous pouvez bénéficier des primes ou bonifications indiciaires si vous êtes en établissement ZEP ou sensible. Vous bénéficiez aussi des bonifications pour les mutations APV.

Conseils

Certifiés, agrégés, EPS, PLP:

Présentez vous à votre chef d'établissement, afin de participer à l'élaboration de votre emploi du temps et d'émettre vos vœux (groupement d'heures ou de jours...), connaître les manuels avec lesquels vous allez travailler (ou les installations sportives à votre disposition), rencontrer des collègues ...

C.P.E.:

Prenez contact avec votre chef d'établissement et le collègue qui part, pour commencer à échanger vos pratiques avec vos collègues (mieux connaître les habitudes de la « maison »), éventuellement aussi afin de vous enquérir sur l'existence d'un logement de fonction, ou d'une possibilité de logement par utilité de service, à proximité (n'hésitez pas à être très convaincant quant à cette nécessité! ATTENTION ces 2 types de logement sont différents et n'engagent pas aux mêmes obligations!)

Postes spécifiques académiques

Ces postes regroupent les anciens postes PEP 2 et PEP 3

Cette catégorie recense les postes à modalités particulières d'exercice. Il s'agit des postes dans trois EREA de l'académie, des postes CPE en internat ou des postes dans des établissements particuliers comme l'internat de Sourdun.

Les EREA, établissements régionaux d'enseignement adapté, accueillent des élèves en difficulté scolaire et/ou sociale, parfois avec des troubles du comportement. Les EREA de Bonneuil-sur-Marne et de Nogent-sur-Marne (94) accueillent des élèves en difficultés scolaire et sociale ; l'EREA de Chamigny (77) accueille des élèves ayant des troubles du comportement.

Elle recense également des postes à compétences particulières, définis en fonction du profil de l'enseignant à recruter. Toute candidature à un poste spécifique académique est soumise à l'avis des corps d'inspection. La liste des postes sera soumise à l'avis du Comité technique paritaire académique.

La liste de ces postes sera mise à disposition sur le site de l'académie de Créteil. Les codes de saisie de vœux sur ces postes est également disponible sur le site du rectorat. Chaque dossier est à renvoyer avec la confirmation de demande pour -le vendredi 9 avril 2010 - zones A et C -le mercredi 21 avril 2010 - zone B.

Pour plus de détails consultez la circulaire académique sur notre site.

COMMENT FAIRE SES VOEUX?

Les vœux peuvent porter sur des établissements précis ou des zones géographiques plus larges (commune, groupement de communes, département, académie, zone de remplacement ou toutes zones de remplacement d'un département ou de l'académie).

Sur les zones géographiques, le type d'établissement (collège, lycée, lycée professionnel, PEP ...) peut être précisé.

Un vœu portant sur une zone géographique porte sur tous les postes fixes sauf les postes spécifiques. Il faut donc ajouter d'autres vœux pour couvrir totalement une zone géographique, en rajoutant par exemple le vœu TZR incluant la zone géographique visée.

Des bonifications sont attribuées à partir de 5 ans d'exercice dans les établissements classés APV : attention, ces bonifications «APV» ne seront utilisables, plus tard, que sur un vœu commune au minimum.

Il est important de faire précéder un vœu large (« tout poste dans tel département ») d'un vœu précis dit indicatif («tout poste dans telle commune») pour pouvoir être rapproché au maximum du vœu précis si on ne peut pas l'obtenir. En absence de vœu précis, l'affectation obtenue sur le vœu large ne pourrait pas être modifiée en CAPA.

L'ordre des vœux est important pour le candidat (mettre en vœu 1 ce que l'on souhaite le plus), mais cet ordre ne sert pas à départager les éventuels exaequo. C'est le barème, la présence ou non de bonifications familiales et l'âge (le plus âgé passant avant le plus jeune) qui déterminent l'ordre.

<u>Attention</u>, en cas de mutation simultanée entre 2 agents stagiaires, il faut émettre les mêmes vœux dans le même ordre.

Utilisez au maximum les vœux pour réaliser votre propre table d'extension : il vaut mieux guider la machine que lui laisser décider à votre place. Les vœux sont examinés les uns après les autres : mettre en dernier vœu ce que l'on souhaite le moins ne signifie pas qu'on aura automatiquement ce vœu. Seul le barème déterminera la nomination.

Si vous n'êtes satisfait sur aucun de vos vœux, l'ordinateur proposera des affectations en établissement dans le département correspondant au premier vœu demandé avant de passer aux autres départements selon l'ordre défini ci dessous.

- 1 Val de Marne / ZR 94 / Seine Saint Denis / ZR 93 / Seine et Marne/ ZR 77.
- 2 Seine Saint Denis / ZR 93 / Seine et Marne / ZR 77 / Val de Marne / ZR 94.
- 3 Seine et Marne ZR 77 / Seine Saint Denis ZR 93 / Val de Marne / ZR 94

Nous vous conseillons de choisir dans vos vœux des ZR afin d'éviter un balayage systématique dans l'ordre indiqué et être ainsi affecté sur un poste d'un département non souhaité alors que des postes ZR de ce département peuvent être libres. La formulation de vœux ZR vous permet de saisir des préférences pour cellesci.

N'hésitez pas à nous consulter à la section académique de Créteil pour vous aider dans la formulation de vos vœux.

Les postes à complément de service

Ces postes sont de plus en plus nombreux, l'enseignant effectue dans ce cas son service de 18H sur plusieurs établissements. Conseil : renseignez vous pour connaître le second établissement. Nous n'avons connaissance de ces compléments de service qu'à l'issue des affectations, ce que nous déplorons.

L'EXTENSION

ATTENTION : s'agissant des stagiaires devant être titularisés à la rentrée 2010 :

- il faudra obligatoirement préciser lors de la saisie des voeux, si vous êtes volontaires ou non pour une affectation en collèges réseaux « Ambition Réussite » (classement EP1)
- il est vivement conseillé d'inclure au moins 3 vœux ZR parmi les 20 vœux possibles.

Ces vœux ZR permettront de déclencher des préférences, ce qui permettra aux services gestionnaires de prendre en considération, dans toute la mesure du possible, ces souhaits dans l'éventualité d'une affectation en ZR



SE-UNSA Section Académique de Créteil Maison des Syndicats

11/13 rue des Archives

94010. CRETEIL CEDEX

Tél: 01 43 99 10 88 Fax 01 43 99 11 66

• Mail: ac-creteil@se-unsa.org

• Site Web: http://sections.se-unsa.org/creteil



MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2010

Académie de Créteil

□ Agrégation	□ CAPES	□ CAPEPS	□ CAPET		□ CPE
DISCIPLINE :					
Académie d'origin	ie :				
□ Adhérent □ Non	- adhérent □ J	e souhaite adhér	er		
Nom :		Prénom			
Nom de jeune fille :			Date de na	issance//	/
Code Postal :	۱	/ille :			
Téléphone :					
	Infor	mations co	mplémen	taires	
□ Titulaire □ Stagi	iaire				
Echelon au 31/08 (ou au 01/09/2009):	Rapprochement Points IUFM: 0	t de Rés. de l'enf a UI – NON	nnt : OUI - NON
Reclassement : Ol Echelon de re	JI – NON eclassement :	ème	Bonifications :	ans	
Ex-fonctionnaire:	OUI - NON		APV :	ans	
Ancienneté dans l Rapprochement d Années de sépara Enfants de moins	e conjoint : Ol tion :a	JI – NON ns	NOM: Prénom:. Catégorie Discipline	:	

Vœux

N° Vœu	Libellé vœux	Barème	N° Vœu	Libellé vœux	Barème
1			11		
2			12		
3			13		
4			14		
5			15		
6			16		
7			17		
8			18		
9			19		
10			20		

J'accepte de fournir au Syndicat des Enseignants UNSA les informations nécessaires au suivie de mon dossier de mutation intra académique. Ces informations peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, prévues par la loi de 6-10-1978 relative à l'informatique et aux libertés.

Date :/ 2010 Signature :

Fiche à compléter avec précision et à retourner accompagnée de la photocopie de la confirmation de demande intra-académique et des pièces justificatives à :SE-UNSA Section Académique— 69 rue du Faubourg Saint Martin — 75010 PARIS (Joindre deux timbres à 0,50 € pour les non-syndiqués)

CALCULEZ VOTRE BAREME

	MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE	Voeu Aca	Voeu dépt	Voeu com	Voeu étab	Votre Calcul	N° de vœux concernés
Ancienneté de	Echelon au 30/08/09 x7 (ou au 01/09/09) si reclassement HCl: 49+ éch HCl x7	oui	oui	oui	oui		
service (échelon)	CI Ex: 77+ éch CEx7 Stagiaire échelon 1,2 ou 3 : 21 points						
Ancienneté de poste	10 points par an dans le poste comme titulaire+ 25 points par tranche de 4 ans Stagiaires IUFM et COP : 0 point Stagiaires en situation : 10 points pour l'année de stage	oui	oui	oui	oui		
	5 ans d'ancienneté : 120 points 8 ans d'ancienneté : 150 points Même chose pour les TZR ayant 5 ou 8 ans d'exercice effectif et continu dans <i>des</i> APV	oui oui	oui oui				
APV	Sortie anticipée du dispositif APV: (concerne les anciens titulaires sur APV, victimes de mesure de carte sco- laire et affectés sur un établissement non APV) 1 an: 25 points 2 ans: 50 points 3 ans:75 points 4 ans: 100 points 5 ans: 120 points 6 ans: 130 points 7 ans: 140 points 8 ans: 150 points	oui oui oui oui oui	oui oui oui oui oui Oui	oui oui oui oui oui	non non non non non		
Ex PEP1	Affectation sur ex PEP1: pour une affectation à compter du 01/09/1999 et au plus tard le 01/09/2003: 5 ans et plus: 200 points	oui	oui	oui	oui		
Bonification d' »attractivité»	500 points sur le vœu Etablissement si celui-ci est un collège classé AR (EP1) ou relevant de l'action logement.						
Personnels	-20 points par année même sur des ZR différentes de l'académie de Créteil, non plafonné.	oui	Oui	oui	oui		
affectés sur ZR	-Stabilisation sur poste fixe des TZR Stabilisation sur Vœu Ambition Réussite: 100 points	non	50 pts	non	75		
	PHASE D'AJUSTEMENT UNIQUEMENT: 200 points de stabilisation sur l'établissement où on exerçait en 2009-2010						
	Bonification IUFM et COP : 50 points sur le premier vœu large	oui	oui	oui	non		
Stagiaires	quel que soit son rang Bonification liée au reclassement des stagiaires en situation : Echelon 2 : 50 points, Ech 3 : 80 points, Ech 4 et plus: 100 points sur ZRA, ZRD et	oui	oui	non	non		
	Bonification liée au reclassement des COP stagiaires : 2 ans 50 points, 10points par année supplémentaire, plafonnement à 100 points Stagiaire ex titulaire d'un autre corps enseignant: 1000 points pour l'ancien département d'affectation	oui oui	oui oui				
	Rapprochement de conjoint : 150,2 points ou 30,2 points	150.2	150.2	30.2			
Situation familiale	enfants à charge de moins de 20 ans : 50 points par enfant Années de séparation, 1an :50 points, 2ans 75 points, 3ans (et plus) 100	oui oui	oui oui				
oltuation familiale	points Rapprochement Résidence de l'enfant: 30 points Mutation simultanée entre conjoints: pas de bonification	oui	oui	oui	non		
Bonification prioritaire au titre du handicap	Dossier MDPH, sur avis du médecin conseil du Rectorat de Créteil: 1000 points	oui	oui	oui	non		
Carte scolaire	-Bonification pour carte scolaire établissement : 1500 pts dan l'ordre suivant :	4	3	2	1		
Réintégration	Réintégration suite à un congé parental après perte de poste : 1500 pts Réintégration suite à un congé avec libération de poste : 1000 pts Réintégrations diverses : 1000 pts	oui oui oui	oui oui oui		non		
Professeur agrégé	200 points sur tout vœu de type lycée						
Sportif de haut niveau	50 points par année sur ZRA, ZRD et DPT , ACA	oui	oui	non	non		
				ТОТ	AL		
VERIFICATION : Ne rien inscrire ci-						Barèn	ne à revoi

Se Syndiquer au Syndicat des Enseignants (SE-UNSA)

C'est s'assurer d'un suivi efficace de sa carrière, en commençant par les mutations, puis en continuant avec l'avancement et la notation administrative, et pouvoir se défendre en cas de problèmes professionnels.

Se syndiquer maintenant, si vous ne l'étiez pas encore, vous permettra de bénéficier des avantages réservés aux syndiqués pour les mutations intra-académiques, et être couvert pour l'année scolaire à venir. Les syndiqués qui renouvellent maintenant leur adhésion se voient bénéficier pour l'année 2010-2011 d'un tarif préférentiel de 123€ (pour 66% déductible du montant vos impôts).

Se syndiquer au SE-UNSA c'est choisir un syndicat autonome et responsable, qui participe pleinement à l'évolution du système éducatif, en faisant des propositions concrètes que vous pouvez consulter dans les sections académiques et départementales. Alors, découpez le bulletin d'adhésion ci-dessous, et rejoignez le SE-UNSA.

Renvoyez votre fiche de suivi syndical avec votre adhésion afin de ne pas être oublié. On ne peut suivre que ceux qui nous le demandent ...

Seunsa

A renvoyer à la section académique du SE-UNSA Créteil Bulletin d'adhésion spécial stagiaires IUFM

Entrant dans l'académie de Créteil

Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010. CRETEIL CEDEX Tél. : 01 43 99 10 88

Fax: 01 43 99 11 66 / E-mail:ac-creteil@se-unsa.org

SITUATION PERSONNELLE
Nom : Prénom :
Nom de jeune fille :
Adresse:
Code postal : Commune :
Téléphone : Portable :
Adresse mél personnelle :
Nouvel(le) adhérent(e) : □ oui □ non
SITUATION ADMINISTRATIVE
Nom et adresse de l'établissement :
CATÉGORIE:
O Agrégé(e) O Bi-admissible Discipline :
O Certifié(e) O PLP
O Professeur EPS O Conseiller(e) principal(e) d'éducation
COTISATION
Échelon : Indice : Montant de la cotisation : 123 €
(tarif annuel pour Certifié, Cospsy, CPE, PLP, prof EPS néo-titulaire, valable jusqu'à la fin de
l'année scolaire 2010-2011). Le paiement fractionné ne prendra effet qu'en octobre 2010.
Mode de paiement □ Chèque □ Virement □ Espèces
☐ Paiement fractionné : ☐ Première demande ☐ Renouvellement
Cette cotisation au tarif préférentiel de 123€ pour une année scolaire et demie, pour 66% déductible du montant vos impôts, est accordée uniquement aux

Pour un suivi efficace et attentif de votre dossier et de votre carrière, adhérez au SE-UNSA.

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :

en bénéficier.

stagiaires IUFM entrant dans l'académie de Créteil, du 01/04/2010 au 01/07/2011, à valoir pour l'année scolaire 2009-2010. Tous les stagiaires peuvent

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès,

conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

Indicated a recovered a post of a pick sequence for electron par empty demands a TEUristaneous tener or entry and a proper of province of the superior forecasts and a recovered tener or entry and a province of the superior forecasts are to especie. NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	Ce formulaire n'est à remplir que Si vous optez pour la première bis pour des prélèvements automatiques u Si vous avez changé de compte epuis l'année dernière	Compléter Nom, prénom, adresse du débiteur (titulaire du compte) Nom et adresse précise de l'établissement qui gère le compte à débiter Numéro du compte à débiter Dater et signer la demande et l'autorisation de prélèvement
A preserve so commerc, is the students in general, took in a preservant and control of the present and a strain section of the present	AUTORISATION DE PRELEVEMENT (Fautorise l'Établissement teneur de mon	N° NATIONAL EMETTEUR
NOM ET ADRESSE DU CREANCIER Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS NOMET ADRESSE DU CREANCIER Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS NOMET ADRESSE DU CREANCIER Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS NOMET ADRESSE DU CREANCIER Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain	à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon com	cas de 440 000
Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS ROMETADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU CPTE A DEBITER Codes Etablissement Guichet Numéro de compte Clé Rib Date: Signature: Prière de renvoyer cet Imprimé au créancier, en y joignant obligatoireme un relevé d'identifé bancaire (R.I.S.) ou de caisse d'Epargne (R.I.C.E.) DEMANDE DE PRELEVEMENT La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier. NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITEUR Codes Etablissement Guichet Numéro de compte Clé Rib Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain	NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Codes Etablissement Codes Etablissement Codes Etablissement Codes Etablissement Codes Etablissement Codes Etablissement Codes Signature: Prière de ramoyer cet Imprimé au créancier, en y joignant obligaboliseme un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'Epargne (R.I.C.E) DEMANDE DE PRELEVEMENT La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier. NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEE Etablissement Codes Etablissement Guichet Numéro de compte Cié Rib Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain		209, Boulevard Saint-Germain
La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier. NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITEUR NOM ET ADRESSE DU CREANCIER COMPTE A DEBITER Etablissement Guichet Numéro de compte Clé Rib Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain	Codes Etablissement Guichet Numéro de compte Clé Rib Date :	Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement
NOM ET ADRESSE DU CREANCIER Codes Etablissement Guichet Numéro de compte Clé Rib Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain		mps voulu au créancier.
COMPTE A DEBITER Codes Etablissement Guichet Numéro de compte Clé Rib Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain	NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
Codes Etablissement Guichet Numéro de compte Clé Rib Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain		NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
	Codes Etablissement Guichet Numéro de compte Clé Rib	
Date : Signature :		

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit obligatoirement être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.